

# fenêtres s/ cours

Le journal du SNUipp-FSU

Loi Blanquer

## L'abus de confiance

Mobilisé-es les 30 mars et 4 avril...

# 263 MILLIONS D'ENFANTS <sup>ET</sup> <sub>DE</sub> JEUNES SONT PRIVÉS D'ÉDUCATION.

L'éducation est un droit fondamental qui permet d'accéder à tous les autres droits.  
Solidarité Laïque agit dans 20 pays pour que les plus démunis et les plus fragiles puissent  
y accéder : femmes, filles, enfants en situation de handicap, réfugiés...

**Avec vous, nous construisons un monde plus juste !**

**AGISSEZ  
AVEC NOUS !**

[www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org) 



**Solidarité  
Laïque**

## Loi Blanquer : l'abus de confiance

Le projet de loi du ministre remanie en profondeur le fonctionnement de l'école pour une mise sous contrôle de l'institution et de la profession. Le SNUipp-FSU porte un autre projet, synonyme de justice sociale et de réussite pour tous les élèves, des questions ignorées par « l'école de la confiance ».



5

l'enfant

Sortez-les  
du canapé !

10

grand angle

Carte scolaire :  
le poker menteur



21

métier&amp;pratiques

Décryptage : alerte sur la Segpa / 24 Beauté  
en poésie au printemps / 26 La flexibilité  
c'est classe / 28 Portrait : Tania l'Européenne /  
29 Questions-réponses

30

lire/sortir!

Sorcières 2019



6

actu

Un printemps social et  
chaud / 8 Elle est où la faute  
professionnelle ? / 9 Cécile  
Duflot sur les manifestations  
citoyennes et sociales.

34

interview

Pierre Merle

« Fake news, sur l'école aussi »

32

société

Climat : les jeunes  
exigent des actes

éditorial

## Montée de sève

Le printemps est social, climatique, mais aussi éducatif. Le 19 mars, l'école s'est imposée dans les mobilisations. Les enseignantes et les enseignants se sont saisis de cette occasion pour exprimer leurs désaccords avec la politique menée par Jean-Michel Blanquer. Dans la liste des doléances, on trouve pêle-mêle : les partis pris pédagogiques du ministre qui



**CE QUE LE  
MINISTRE  
N'OBTIENT  
PAS PAR LA  
CONVICTION,  
IL PENSE  
L'OBTENIR  
PAR LA  
CONTRAINTÉ**

turnent le dos aux acquis de la recherche, l'absence de débat avec la profession, sa volonté de restructurer en profondeur l'école primaire ou de priver les enseignants de l'équité et de la transparence au cours du mouvement. Et une très malvenue crise d'autoritarisme. Ce que le ministre n'obtient pas par la conviction, il pense l'obtenir par la contrainte, avec comme dernier exemple en date ses menaces de sanctions. Quel manque de sang-froid, quel signe de fièvre que d'envisager de sanctionner des enseignants qui font leur travail conformément aux textes et qui évaluent régulièrement les progrès et les difficultés de leurs élèves. Juste parce qu'ils réagissent en professionnels et ne font pas faire à leurs élèves des évaluations qui ne sont d'aucun intérêt pédagogique ? À vouloir avoir raison tout seul, le ministre risque de vivre un grand moment de solitude. Car après le 19, le 30 mars où nous nous retrouverons contre sa loi et pour un autre projet, d'autres dates dont le 4 avril sont déjà dans le paysage. Il en va de l'école comme de l'urgence climatique. Nous réclamons que la politique éducative réponde aux vraies questions posées plutôt que de fabriquer de nouveaux problèmes.

FRANCETTE POPINEAU

**FENÊTRES SUR COURS** Hebdomadaire du syndicat national unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél. : 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Régis Metzger **RÉDACTION :** Francis Barbe, Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard,  
Laurence GaiFFE, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Francette Popineau, Virginie Solunto

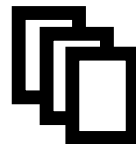
**CONCEPTION-RÉALISATION :** NAJA www.naja.paris / éditoriale : NAJApresse, graphique : Susanna

Shannon pour NAJA **IMPRESSION :** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ :** Mistral Media,

12 rue Lafayette 75015 Paris, tél. : 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO :** 1 euro **ABONNEMENT :** 23 euros

ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

Joint à cet envoi :  
un supplément  
congrès  
aux syndicats et  
un supplément  
retraités.



# AUJOURD'HUI

LE DÉLÉGUÉ  
QUE VOUS  
AVEZ ÉLU  
VOUS  
DÉFEND.

# DEMAIN

VOUS VOUS  
DÉBROUILLEREZ  
TOUT SEUL.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR [WWW.FSU.FR](http://WWW.FSU.FR)

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION ~~DE LA~~ DESTRUCTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**

**U.S.**  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Sortez-les du canapé!

À l'âge de deux ans, près d'un enfant sur deux n'a jamais, ou que très occasionnellement, d'activité physique en famille. C'est le constat d'une étude conjointe de l'Inserm\* et de l'Ined\*, qui pointe en parallèle un usage croissant des écrans chez les jeunes enfants. Inédite par son ampleur, l'étude a observé les activités physiques et de type sédentaire – telles que

l'usage des écrans – auprès de 13000 familles. Jeux de balle, piscine, promenade: 43,6% des mères déclarent ne faire que rarement ou jamais des jeux ou activités avec leur fille ou leur fils de deux ans, les filles étant sensiblement plus pénalisées. 35% des enfants ne vont jamais à la piscine, notamment dans les familles à faible revenu. Le deuxième volet

de l'enquête, lui, est dédié à l'usage des écrans. À cet âge, «*Plus d'un ou d'une enfant sur cinq utilise fréquemment un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile*», détaille le rapport et 12% quotidiennement.

## UNE EXPOSITION DE PLUS EN PLUS PRÉCOCE AUX ÉCRANS

Deux tiers des parents déclarent par ailleurs que leur enfant regarde la télévision

quotidiennement à l'âge de deux ans, le niveau d'étude de la mère et du père constituant le premier facteur prédictif de cette fréquence d'usage de la télévision. L'étude n'établit pas de lien direct entre les activités physiques et l'usage des écrans. Elle apporte toutefois de l'eau au moulin de celles et ceux qui à la fois alertent sur les dangers de la sédentarité chez les très jeunes et sur celui d'une exposition de plus en plus précoce des enfants aux nouveaux outils numériques. C'est sur cette réalité que s'est appuyé par exemple le Sénat qui a adopté à l'automne une proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce aux écrans. Dans son rapport annuel, la Défenseure des enfants recommande, elle aussi, une application stricte du principe de précaution. L'Inserm souligne de son côté l'importance de rappeler aux parents «*qu'il faut stimuler les jeunes enfants, car les habitudes de sédentarité s'installent très tôt et [que] cela peut jouer sur le développement de l'enfant.*» Autant d'alertes à prendre au sérieux, d'autant que le rapport conclut à une probable aggravation de ces différents phénomènes, les données ayant été travaillées à partir d'une enquête de 2013 sur des enfants nés en 2011.

FRANCIS BARBE

\*Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Ined : Institut national des études démographiques.



# Un printemps social et chaud

Projet de loi de transformation de la Fonction publique, loi pour l'école de la confiance, justice fiscale et urgence climatique... Au mois de mars le champ des luttes est ouvert.

15 et 16 mars, 19 mars, 30 mars... les raisons de battre de pavé n'ont pas manqué pour ce mois aux parfums printaniers. Salaires, Fonction publique, urgence climatique, justice fiscale, loi pour une école de la confiance, autant de sujets qui ont occupé les pancartes pour fleurir les rues de slogans colorés. Les marches pour le climat du côté des jeunes et les marches du siècle ont été particulièrement réussies sur l'idée que justice climatique et sociale étaient intrinsèquement liées. La journée du 19 mars était à l'origine une journée d'action interprofessionnelle sur la question des salaires et de la justice mais elle a été particulièrement investie par les personnels des écoles qui y ont vu une bonne occasion de s'opposer à la loi de leur ministre. Près d'un ou une enseignante sur deux ont cessé le travail pour l'occasion et leur présence a été particulièrement remarquée dans la couverture médiatique

de cette journée. Les cortèges et les assemblées générales souvent inédites qui se sont tenues dans de nombreux départements augurent d'une action qui connaîtra des suites lors des manifestations avec les familles le samedi 30 mars et au-delà pour porter un autre projet pour l'école et marquer le désaccord avec une loi qui fragilisera le service public d'éducation. Car c'est bien de cela qu'il s'agit quand on décortique point par point ses articles (lire dossier p. 13) cachés derrière l'écran de fumée des drapeaux tricolores, des paroles de *Marseillaise* et de «parents 1 et 2». De service public, il va être particulièrement question dans les semaines à venir avec le projet de loi de transformation de la Fonction publique qui sera présenté avant l'été au Parlement. Encore une fois, les organisations syndicales n'ont pas réellement été consultées ni surtout entendues, à tel point que dans l'ensemble des



commissions consultatives des trois fonctions publiques elles se sont exprimées unanimement en contre. Contre un projet de réforme qui souhaite renforcer le rôle des « managers », le salaires au mérite, supprimer les CHS-CT, minorer le rôle des commissions paritaires, simplifier les mutations en réduisant la part de contrôle des représentants des personnels ou encore faciliter l'embauche de contractuels y compris dans les fonctions d'encadrement.

### ÉCOUTER N'EST PAS... ENTENDRE

On a ainsi une nouvelle fois la marque de ce gouvernement qui établit un semblant de dialogue social dont il n'entend rien et poursuit sa feuille de route, considérant la Fonction publique comme une charge qu'il s'agit de réduire. Et si, au lieu de l'aborder sans cesse sous l'angle de la dépense, on la considérerait davantage et

en tout premier lieu comme un investissement ? Celui d'un engagement collectif pour permettre à tous les citoyens et citoyennes de ce pays d'accéder à ses services sur l'ensemble du territoire constituant le ferment d'un véritable pacte social. Ce n'est pas autre chose qui est remonté des ronds-points et des contributions au *Grand débat national* organisé par l'exécutif, que ce soit en direct ou sur la toile. Mais là aussi le Président et son gouvernement sauront-ils écouter ce que les citoyens et les citoyennes ont à dire et même à proposer en matière de justice sociale, fiscale et écologique ? Rien n'est moins sûr. Rendez-vous est pris le 30 mars, puis lors de la grève nationale du 4 avril, sans oublier toutes les actions (Nuits des écoles, grèves, débats publics, manifestations...) qui émailleront le paysage d'ici le mois de mai.

LAURENT BERNARDI



### CONTRE LA LOI BLANQUER

dans la rue à nouveau les 30 mars et 4 avril.

© Miraz/NAJA



### #TOUCHEPASÀ MONMOUVEMENT

Comme un avant-goût au projet de loi de la réforme de la Fonction publique, la circulaire ministérielle sur le mouvement des personnels est venue chambouler ses règles dans un grand nombre de départements. Suppression de la deuxième phase du mouvement là où elle existait encore, imposition de zones géographiques larges, remise en cause de la primauté de l'AGS, multiplication des postes à profils... Des mesures qui cherchent à nommer davantage de personnels à titre définitif, y compris en force sur des postes non demandés, voire dans l'ASH. Cette situation inacceptable a été dénoncée par les principaux syndicats dans un nouveau courrier commun adressé au ministre le 6 février dernier. Ajouté à cela une impréparation manifeste sur l'organisation et le traitement informatique de ce nouveau mouvement et on obtient tous les ingrédients d'une protestation qui s'est manifestée devant de nombreuses directions académiques dans les semaines écoulées. Alors qu'il n'est de cesse d'afficher et promouvoir les vertus de la mobilité, il semble qu'il y ait du côté de la rue de Grenelle une volonté contraire.

### en bref

#### FONCTION PUBLIQUE AUGMENTÉE DE L'AUTRE CÔTÉ DU RHIN

Les fonctionnaires des Länder en Allemagne, dont les enseignants et les enseignantes, viennent d'obtenir une augmentation salariale de 8,8% étalée sur trois ans après plusieurs semaines de manifestation. 300€ de plus par mois pour près d'un million de personnes. Une inspiration pour le gouvernement français peut-être ?

## Elle est où, la faute professionnelle ?

Les menaces de sanctions brandies par la rue de Grenelle à l'encontre des personnels des écoles qui refusent de participer aux évaluations CP n'y changeront rien. Ces tests restent contestés par la plus grande partie de la communauté éducative, c'est ce que le SNUipp-FSU et cinq autres syndicats ont fait savoir au ministre dans un courrier commun daté du 15 mars. Pour eux, « Les

*professeurs appliquent les programmes, mettent en place les enseignements conformément aux textes en vigueur, réalisent des évaluations régulières pour mesurer les réussites et les difficultés des élèves* », ils ne sont donc pas en faute. Le 20 mars, le ministère rencontra d'ailleurs les syndicats à ce sujet, première prise en compte de la colère de la profession qui s'était en partie exprimée dans la rue la veille. Le dialogue



© Millerand/NAJA

semble être renoué, la rue de Grenelle indiquant vouloir privilégier le « *rappel à la loi* » avant toute sanction disciplinaire. Le SNUipp-FSU a demandé que des consignes allant dans ce sens soient transmises aux recteurs et aux dasen. Affaire à suivre...

## Les enseignants du Yémen payés par l'ONU

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a décidé de prendre en charge le versement des salaires de près de 100 000 enseignants yéménites, des salaires qui ne sont plus versés par les autorités du pays depuis 2016. Au Yémen, qui figurait déjà parmi les pays les plus pauvres du monde, la guerre entre rebelles soutenus par l'Iran

et forces progouvernementales soutenues par l'Arabie saoudite a des conséquences désastreuses sur le système éducatif. Verser un salaire aux enseignants, c'est éviter avant tout qu'ils prennent un autre emploi pour subvenir à leurs besoins et puissent assurer ainsi la scolarisation des enfants susceptibles autrement d'être enrôlés

par des milices, forcés à travailler ou à se marier. Deux millions d'enfants d'âge scolaire, sur les sept millions que compte le pays, sont aujourd'hui déscolarisés. D'après une récente enquête de l'ONU, plus de 2 500 écoles du pays ne sont plus utilisables, endommagées par les combats, utilisées à des fins militaires ou comme abris pour les réfugiés.

## Évaluation des REP

À défaut d'une évaluation institutionnelle de la refonte de l'éducation prioritaire prévue initialement en 2019, l'Observatoire des zones prioritaires (OZP) « a décidé de prendre ses responsabilités » et lance une évaluation indépendante du

dispositif. L'association a adressé un questionnaire à toutes les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire, questionnaire également disponible sur son site. Le SNUipp-FSU invite les enseignantes et les enseignants à le remplir.

**SUR OZP.FR**

## Élèves en situation de handicap, quels résultats ?

Les élèves porteurs d'un handicap physique atteignent majoritairement les attendus de leur âge et c'est le cas de plus d'un tiers des élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs.

Telles sont les principales conclusions de la *Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap* de la Depp parue en février.

**LIRE SUR EDUCATION.GOUV.FR**

### Focus

#### MATERNELLE : FORMATION DÉVIANTE

Si officiellement il n'y a pas encore de reprises des programmes de l'école maternelle, les directives envoyées aux IEN concernant la formation continue pour le cycle 1 de l'année prochaine laissent présager un nouveau remaniement moins perceptible mais tout aussi inquiétant. Les injonctions de formation sont en effet centrées sur l'épanouissement et le bien-être pour les PS et MS et sur les apprentissages « fondamentaux » pour la GS. Elles scindent ainsi le cycle 1 en deux, entre des attentes sans objectif d'apprentissage pour les plus jeunes et un retour au pré-CP pour les grands. Une différenciation qui pourrait laisser penser qu'une instruction obligatoire pour les 3-4 ans, où il ne serait plus question de comprendre et apprendre, pourrait être déléguée à d'autres structures que l'école. Les animations pédagogiques, cadrées d'en haut, deviennent un moyen de transmettre la doxa ministérielle et risquent de servir à réorienter l'école maternelle.

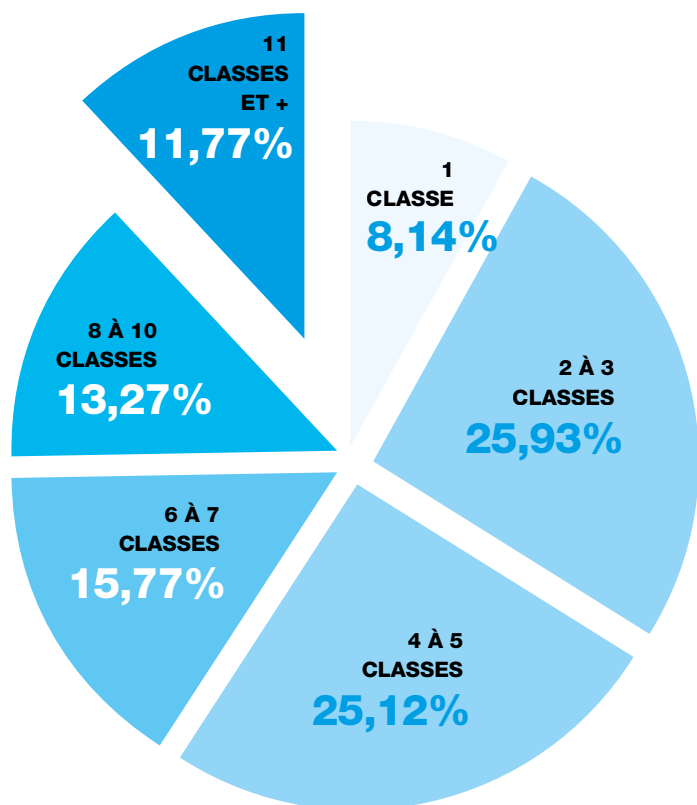


## 3 questions

# Répartition des écoles en fonction du nombre de classes

Près de 60% des écoles françaises ont moins de six classes. Une réalité mise à mal par les propositions de loi de Jean-Michel Blanquer concernant la mise en place des EPLESF, ces établissements regroupant un collège et plusieurs écoles. L'école constitue pour beaucoup de communes le dernier service public de proximité et une attractivité nécessaire à l'installation de familles. Ces regroupements risquent d'entraîner la fermeture de petites écoles, déjà souvent victimes des cartes scolaires mais aussi une dégradation des conditions de vie des élèves dont les temps de transport scolaire vont s'allonger. Alors qu'elles étaient 47 672 en 2012, il n'y avait plus que 44 902 écoles à la rentrée 2018.

SOURCE : MEN DEPP/CONSTAT 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 2018



## «QUESTIONS CLIMATIQUES ET SOCIALES LIÉES»

© M. Riché  Cécile Duflot  
présidente  
d'Oxfam France

moyens de mobilisation sont utiles. C'est dans ce cadre qu'avec Greenpeace France, Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot, Oxfam France a décidé de déposer un recours contre l'État français pour inaction climatique. Ce recours a reçu le soutien de plus de 2 millions de personnes. Il se passe quelque chose dans la société civile et cela doit être les prémices à un grand virage des politiques menées.

## 1. POURQUOI CE SUCCÈS DES MOBILISATIONS SUR LE CLIMAT ?

L'urgence climatique n'est plus une perspective que l'on peut discuter. De plus en plus de personnes expriment leur ras-le-bol et ont déjà commencé à changer leurs comportements. En avance sur les décideurs, elles leur demandent d'être plus ambitieux. Plus personne n'est épargné. Selon l'ONU, un quart des morts prématurées et des maladies sont liées aux atteintes humaines à l'environnement. Cette réalité a conduit à une réaction mondiale de la jeunesse. Les scénarios noirs à échéance 2050 concernent directement leur vie. Ce succès est donc, paradoxalement, à la fois le signal de l'urgence et de l'inaction politique. Quatre ans après la signature de l'accord de Paris, seuls 16 pays respectent leurs engagements et aucun en Europe.

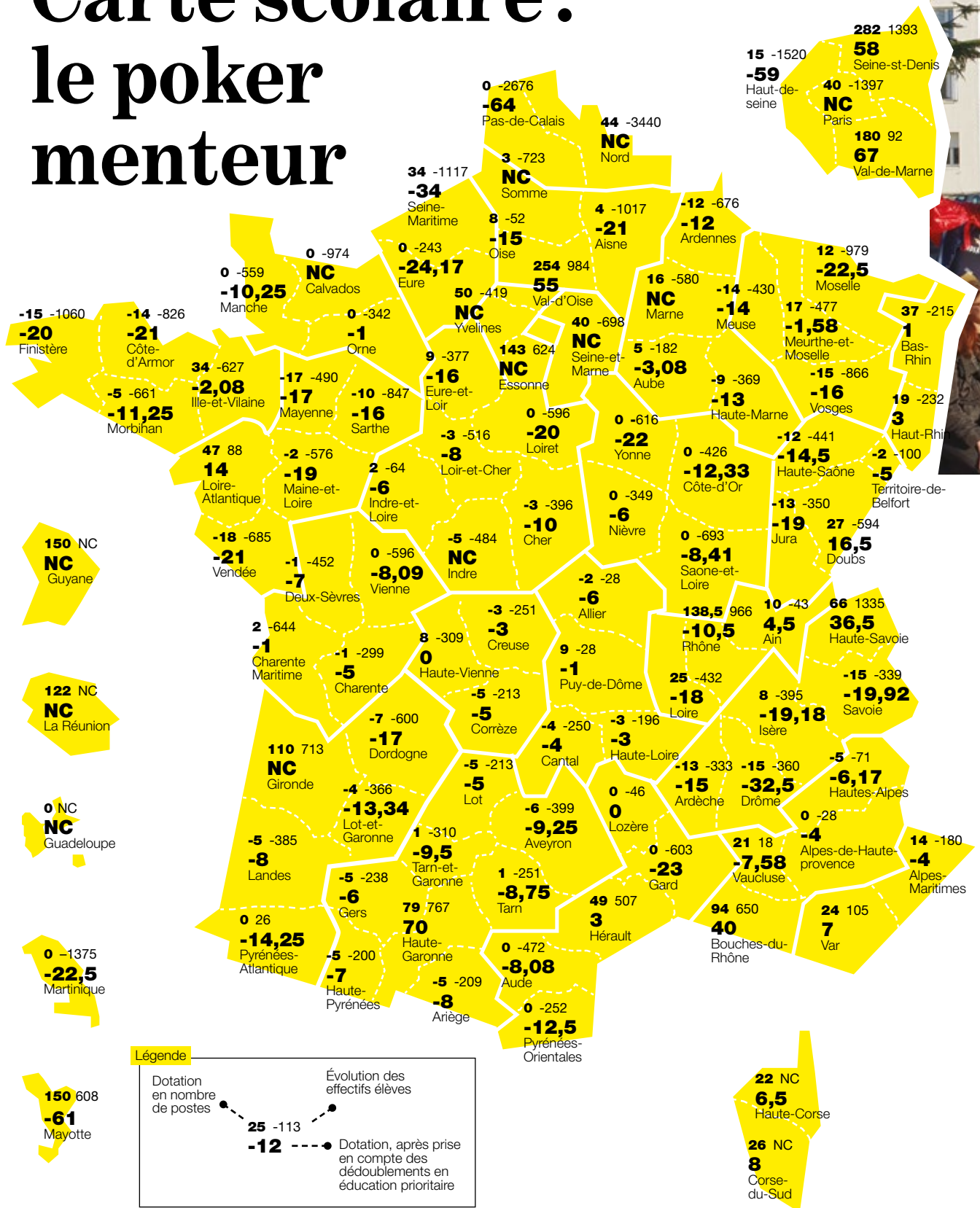
## 3. QUELLE LIAISON ENTRE REVENDICATIONS CLIMATIQUES ET SOCIALES ?

C'est un élément nouveau : lors des marches du 16 mars, les slogans et les mots d'ordre des participants ont lié les questions climatiques et sociales. Car le changement climatique aggrave les inégalités. 10% des plus riches émettent 50% des gaz à effet de serre et les populations les plus vulnérables sont les premières victimes du dérèglement. C'est aussi le cas en France. Ce qui explique que la hausse de la taxe carbone, davantage supportée par des ménages à revenus faibles ou intermédiaires, ait été un facteur déclenchant du mouvement des gilets jaunes, en lien avec la question de la dégradation du pouvoir d'achat davantage qu'à une hostilité à une mesure écologique. Ces deux combats sont liés et ne s'opposent pas. Une transition écologique doit passer par une fiscalité plus écologique, plus juste et plus redistributive. PROPOS RECUEILLIS PAR L.G.

## 2. QUELLES SUITES ?

Le sujet, c'est l'amplification de ce mouvement pour qu'il pèse suffisamment sur les décideurs, pour que le changement soit mis en œuvre, avec l'ampleur et la radicalité que l'urgence impose. Pour cela, tous les

# Carte scolaire : le poker menteur



**NOS ÉCOLES N'ONT PAS BESOIN DE SUPER HÉROS MAIS D'ENSEIGNANTS!**

Enseignantes, enseignants et parents d'élèves des écoles de Mourenx (64), toutes classées en REP, protestaient début mars contre la disparition de leurs maîtres supplémentaires et la fermeture de leurs classes de tout-petits.



La préparation de la rentrée 2019 est encore marquée par une sévère chasse aux postes pour pouvoir achever les dédoublements des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire.

Forcément, en ne créant que 2 325\* « moyens d'enseignement » supplémentaires pour la rentrée prochaine, la rue de Grenelle devait bien savoir que le dédoublement des CE1 en REP et en REP+ allait coïncider... sauf à aller piocher ailleurs les postes nécessaires. Mais ça, c'est le travail des inspectrices et des inspecteurs d'académie. C'est donc en vertu du sacro-saint principe des vases communicants que les Dasen ont eu à bâtir leurs cartes scolaires de rentrée, claironnant ici et là dans la presse régionale que la baisse des effectifs permettrait d'opérer sans douleur. Sans douleur ? Pas vraiment. Sur 94 départements dont les données sont aujourd'hui disponibles, les dédoublements en éducation prioritaire ont conduit à ouvrir 2 280 classes mais à en fermer 1 181 ailleurs. Et donc des postes sautent, 21 dans l'Aisne par exemple, 32 dans la Drôme, 64 dans le Pas-de-Calais ou 24 dans l'Eure.

**CHASSE AUX POSTES**

Premiers visés cette année encore, les « Plus de maîtres », avec 689 suppressions. Un dispositif pourtant prometteur mais qui vit ses derniers mois d'existence (voir infographie). 320 postes ont aussi été siphonnés dans les écoles rurales, malgré les assurances du ministre. C'est le cas en Loir-et-Cher, où les écoles de plusieurs RPI sont directement menacées. La maternelle est elle aussi passée à la caisse, avec un résultat de 450 fermetures à la soustraction. Autant de décisions qui, toutes ces dernières semaines, ont suscité un peu partout en France des mobilisations associant enseignants, parents et élus locaux. Ils ont été nombreux à battre le pavé devant les préfectures en réclamant des moyens pour leurs écoles. Les Dasen ont d'ailleurs conservé plus de la moitié de la dotation - 1 259 postes tout de même - pour opérer des « ajustements » de rentrée. Quoi qu'il en soit, et malgré une

2826 POSTES\*

**LES « PLUS DE MAÎTRES » À L'ESSOREUSE**

1547 POSTES

858 POSTES

Rentrée 2017

Rentrée 2018

Rentrée 2019

\* 4 100 étaient prévus avant le lancement des dédoublements Blanquer

légère baisse démographique, ces opérations de redéploiement ne permettront pas d'abaisser partout des effectifs de classe toujours trop chargés, comme le SNUipp-FSU le revendique avec sa campagne #PasPlusde25 et #PasPlusde20 en éducation prioritaire. FRANCIS BARBE

\*Auxquels il faut ajouter 150 postes mis en réserve pour la poursuite du plan Autisme et les conventions rurales.

# Loi Blanquer : l'abus de confiance

Le projet de loi du ministre remanie en profondeur le fonctionnement de l'école pour une mise sous contrôle de l'institution et des enseignants. Le SNUipp-FSU porte un autre projet, synonyme de justice sociale et de réussite pour tous les élèves, des questions ignorées par « l'école de la confiance ».



Dossier réalisé  
par Francis Barbe,  
Laurent Bernardi,  
Mathilde Blanchard,  
Laurence Gaiffe  
et Pierre Magnetto.

dossier 13



## Loi Blanquer : l'abus de confiance

C'est peu de dire que la communauté éducative est vent debout contre le projet de loi pour une « école de la confiance ». L'appel unitaire à manifester le samedi 30 mars dans toute la France pour exiger l'abandon du texte en témoigne (lire p. 15). Organisations syndicales du premier et du second degré, parents d'élèves, se retrouveront pour porter un autre projet, synonyme de justice sociale et de réussite pour tous les élèves. Ce sont les véritables défis auxquels est confronté le système éducatif aujourd'hui. Les évaluations PISA viennent régulièrement rappeler que par rapport aux pays de l'OCDE qui lui sont comparables, la France est à la traîne. Elles montrent surtout qu'inégalités sociales et scolaires restent fortement corrélées et qu'elles se creusent.

### UNE ÉCOLE À DEUX VITESSES

De tout cela, il n'est guère question dans la loi Blanquer. Tel Kaa cherchant à endormir Mowgli, le ministre de l'Éducation nationale demande qu'on ait « confiance » pour mieux masquer ses véritables intentions. Son école, en réalité, c'est une bonne dose de défiance vis-à-vis des personnels de l'Éducation nationale et de l'institution scolaire. Exit le Cnesco, organisme in-



dépendant, bienvenue au Conseil d'évaluation de l'école directement piloté par le ministère et évaluant sur com-

mande. Les tests CP et CE1 passés cette année donnent un avant goût de ce qui se prépare. Ils n'ont évalué que le décodage en lecture, réduisant à peu de chagrin la part de la compréhension. En revanche ils font entrer le système éducatif dans la culture de l'évaluation et du pilotage par les résultats. Ils permettent au ministre de préparer un encadrement très strict des pratiques pédagogiques renvoyant les enseignantes et les enseignants à un rôle d'exécution. L'école « de la confiance », c'est aussi un fameux tour de passe-passe. La création des établissements publics locaux d'enseignements des savoirs fondamentaux est arrivée à l'Assemblée par le truchement fort opportun d'un amendement sorti du chapeau. Avantage de cette ruse : la mesure n'a pas été présentée au Conseil supérieur de l'éducation et n'a pas été prise en compte dans l'étude d'impact du projet de loi. Et hop, circulez y'a rien à voir ! Pourtant il y a tant à dire sur

“N’y aurait-il pas la tentation de mettre en place des écoles à double vitesse ?

Pour certains et certaines, un socle commun exigeant et pour d'autres une école réduite aux « fondamentaux ». Les mots ont un sens”



cette disposition. « *N'y aurait-il pas la tentation de mettre en place des écoles à double vitesse ? Pour certains et certaines, un socle commun exigeant et pour d'autres une école réduite aux fondamentaux. Les mots ont un sens* », commente l'historien de l'éducation Claude Lelièvre (lire p. 19). Et c'est sans parler des conséquences du regroupement écoles-colège sur la direction d'école et la liberté pédagogique des équipes (lire p. 17). « *Le principal, comme supérieur, aura un regard sur les méthodes, sur les pratiques. Enfin, il y aura un impact aussi sur le paysage éducatif, avec la disparition de petites écoles* », prévient Hervé Duchaufour, chercheur en sciences de l'éducation (lire p. 17).

#### UNE OPÉRATION D'ENFUMAGE

La technique de l'amendement, c'est aussi une belle opération d'enfumage, une manière d'éviter de montrer que la loi passe à côté des véritables enjeux pour l'école. Comment comprendre

autrement cette focalisation des débats sur la présence des drapeaux et du refrain de *La Marseillaise* dans les classes, sur la mention du parent 1 et du parent 2 ? (lire p. 18) Est-ce ainsi que les élèves éprouveront les valeurs du vivre ensemble et de la citoyenneté ? Est-ce ainsi qu'ils réussiront mieux à l'école ? Mesure qui se veut emblématique, l'instruction obligatoire à partir de 3 ans est elle aussi sujette à caution. Difficile de ne pas être d'accord avec ça, même si déjà 97% des enfants de cet âge vont en maternelle. Mais dans les territoires où les besoins sont bien réels, Mayotte et la Guyane, le dispositif ne sera pas mis en place faute de moyens : ce qui n'empêchera pas de faire un cadeau de 150 millions d'euros à l'enseignement privé sous contrat (lire p. 18). Le ministre fait une promesse mais elle ne se traduit pas dans ses actes. C'est ça aussi « l'école de la confiance », du bidonage pour masquer un manque d'ambition budgétaire. Comment inter-



#### UN 30 MARS UNITAIRE

« *Monsieur le ministre, pour améliorer l'école vous n'avez pas notre confiance !* » C'est en ces termes que le SNUipp, avec la FSU, l'Unsa-Éducation, le Sgen-CFDT, la CGT-Éducation et le SNALC affirment leur opposition à la loi Blanquer et appellent ensemble toute la profession à manifester le 30 mars prochain. Dans un communiqué daté du 12 mars, les syndicats estiment que ce projet de loi est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif et fragiliserait encore l'école. Ils s'opposent notamment à la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), aux cadeaux financiers faits au privé, à la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives et à la reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution. À l'inverse, ils réclament une priorité au service public d'éducation, des perspectives ambitieuses pour la réussite de tous les élèves, une véritable reconnaissance de tous des personnels.

prêter autrement que par une course aux économies, la volonté de mettre dans les classes des étudiantes et étudiants, donc des personnels pas encore formés (lire p. 18), alors que les postes d'enseignement spécialisé et de remplacement sont sans cesse en diminution, que les effectifs par classe restent trop élevés ? Au total, 25 articles très disparates forment une loi attrapetout, sans colonne vertébrale éducative, sans vision – ou en tout cas non avouée. Une loi qui tente aussi de museler les personnels (lire p. 16). Défiler dans les rues le 30 mars et après, c'est dire non à l'école Blanquer, c'est dire oui à un autre projet pour l'école.

# Expression non libre

L'article 1 témoigne d'une volonté de museler la parole enseignante.

Les personnels de la communauté éducative doivent « *engagement et exemplarité* ». Dès sa publication, cette formulation de l'article 1 du projet de loi a suscité interrogations, inquiétudes et oppositions. Pourquoi vouloir inscrire dans le marbre de la loi cette notion, si ce n'est pour restreindre la liberté d'expression enseignante ? L'étude d'impact le confirme puisque ce document ministériel transmis aux députés avec le texte donne comme exemples d'atteintes à ce principe des enseignantes et enseignants qui « *chercheront à dénigrer auprès du public par des propos gravement mensongers ou diffamatoires leurs collègues et de manière plus générale l'institution scolaire* ». Les critiques exprimées lors du mouvement #PasDeVagues ou dans les groupes Facebook comme *Les stylos rouges* ont donc du

souci à se faire... Interpellé, notamment par le SNUipp-FSU, le ministre avait promis de « *faire évoluer* » le texte pour lever les inquiétudes. Mais il demeure en l'état. Ce qui a été rajouté, c'est la notion de « *respect mutuel entre les membres de la communauté éducative* » et un rappel de la loi de 1983 sur le statut des fonctionnaires. Ceux-ci doivent respecter le « *secret professionnel* », c'est-à-dire ne pas divulguer d'informations sur les élèves. Il leur est demandé également « *dignité, impartialité, intégrité, probité* » et « *neutralité* ». C'est là que le ministère voit un devoir de réserve mais sans que cela soit écrit explicitement. Si l'article 1 semble rien changer juridiquement, il représente un message d'intimidation envoyé à la profession pour la décourager de toute critique envers son administration.



## Écoles-collèges collés ser

Un ajout à l'article 6 prévoit des regroupements écoles-collège, le principal devenant le supérieur hiérarchique de toute l'équipe enseignante.

La réforme par ruse : c'est par amendement que sont arrivés les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) dans le projet de loi Blanquer. Un procédé pour le moins cavalier, alors que ce texte modifie profondément la structure de l'école. Il s'agit en effet de regrouper « *les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situés dans le même bassin de vie* » soit « *en réseau en restant sur leurs sites respectifs* », soit en se regroupant « *au même endroit en fonction du projet* ». Ces établissements seront dirigés par le principal qui chapeautera un ou plusieurs « *adjoints* » dont un au moins issu du primaire en charge des écoles. Sous couvert de « *faciliter le parcours et le suivi individuel des élèves* » de la PS à la 3<sup>e</sup>, le but est en réalité de faire des économies, de « *mutualiser les moyens humains* » selon les termes pudiques de la députée à l'origine de l'amendement. Ces « *usines des savoirs* », une quinzaine déjà prévues sur le territoire, concerneront le « *très rural* » ou le « *très urbain* », partout où les collectivités locales en décideront, après avis du Rectorat et sans consulter équipes enseignantes et familles alors qu'elles sont les plus à même de penser un projet qui réponde aux besoins. « *Lorsque l'établissement regroupe 10 écoles pour un total de 40 classes, il pourra y avoir 4 adjoints* », détaille la députée. Et non plus un directeur ou





# Collège, Prés

une directrice par école. Et les autres ? Qui va assurer le lien de proximité avec les familles et les partenaires ? (Lire ci-dessous) Le projet est loin de répondre à l'alourdissement des tâches et aux besoins de reconnaissance des directeurs et directrices d'école. Et il va créer des inégalités sur le terrain, surtout avec les autres établissements publics, ceux d'« enseignement international » offrant un cursus d'élite aux happy few. Curieuse conception de « l'élevation du niveau général » et de « la justice sociale » proclamées par Jean-Michel Blanquer lors du vote à l'Assemblée.

## FERMETURES DE PETITES ÉCOLES

Autre inquiétude : cette « mutualisation » conduisant à des fermetures de classes et d'écoles. 46,6% des écoles primaires publiques comptent entre deux et quatre classes, la tentation sera grande de « les regrouper dans de grands établissements. Pour beaucoup de communes, ce texte va entraîner la fermeture de l'école », prévient l'universitaire Sylvie Plane qui signe une tribune dans *Le Monde* soutenue par de nombreuses personnalités contre « la disparition du service public de proximité de l'école ». L'association des maires ruraux de France dénonce d'ailleurs l'absence de concertation des collectivités et demande aux sénateurs d'éviter « une concentration territoriale sur un même site ». Et l'amendement arrive alors qu'une expérimentation des écoles du socle ou cités scolaires n'a été faite. Enfin l'appellation même interpelle : établissements des « savoirs fondamentaux ». Quel des autres savoirs hors « lire, écrire, compter et respecter autrui » chers au ministre ?

## 3 QUESTIONS À...

### « UN ÉLOIGNEMENT DU TERRAIN »



Hervé Duchauffour maître de conférences en sciences de l'éducation (Espé Paris)

# 1.

## QUEL IMPACT DE CES EPLESF SUR LE PREMIER DEGRÉ ?

Il y aura tout d'abord un impact sur le travail en équipe dans les écoles. Les nouvelles structures, très verticales, vont conduire à une dépendance beaucoup plus forte avec le collège. Par l'effet nombre et les jeux de pouvoir, les équipes du premier degré pèseront moins que leurs homologues du second, avec à leur tête le principal qui, naturellement, suivra plutôt la logique du collège. Cela met en péril ce qui existe dans le premier degré, comme la construction collégiale du projet d'école au plus près du terrain. Il y aura forcément un éloignement. Et sans favoriser forcément l'harmonisation écoles-collèges. Au contraire, dans de grandes structures c'est plus compliqué d'échanger et de travailler ensemble. Cela aura un impact aussi sur la liberté pédagogique car le principal, comme supérieur, aura un regard sur les méthodes, sur les pratiques. Enfin, il y aura un impact aussi sur le paysage éducatif, avec la disparition de petites écoles.

# 2.

## ET SUR LA DIRECTION D'ÉCOLE EN PARTICULIER ?

Qui sera cet « adjoint » en charge du premier degré avec un statut de personnel de direction ?

directeur ou la directrice d'une des écoles ? Y aura-t-il un concours ? Va-t-on sortir de la nomination par liste d'aptitude ? Il aura plusieurs écoles sous sa responsabilité et devra coordonner premier et second degré, ce sera une mission supplémentaire et pas des plus simples. Quelle sera sa présence physique dans les écoles ? Les recherches montrent l'importance de cette proximité pour animer le collectif, répondre aux familles. Il est évoqué une personne « référente » dans l'école. Est-ce que c'est elle qui va gérer le quotidien ? On touche là au cœur du métier de direction.

# 3.

## QU'EST-CE QUE CELA DIT DES PROJETS MINISTÉRIELS SUR LA DIRECTION D'ÉCOLE ?

Si l'idée était de répondre à l'attente d'un « statut », ce n'est qu'une demi-réponse car ces établissements n'existeront qu'à la demande des collectivités. Cela va donc créer des différences d'organisation scolaire sur le territoire, bien loin de l'affichage d'« harmonisation ». Nos études sur les chefs d'établissement\* montrent que ce n'est pas un titre qui règle les problèmes au quotidien. Cela peut au contraire créer des tensions. Dans les écoles, les avis divergent, certains pensent qu'un statut les rendrait plus légitimes mais beaucoup disent qu'ils n'en ont pas besoin pour assurer leur mission. Il aurait été plus intéressant de travailler sur les temps de décharge et les moyens humains donnés à la direction.

\* Duchauffour H. « L'identité professionnelle des directeurs d'école primaire », Roaux C. « Le directeur d'école : un marginal au centre du système scolaire. »

# Instruction dès 3 ans : des étrennes pour le privé

C'est un des impacts les plus importants de la nouvelle loi : l'obligation de financement de l'école maternelle privée sous contrat.

Les articles 2, 3 et 4 de la loi instaurent l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans à la rentrée 2019. Une intention a priori louable et qui est plutôt bien accueillie par les personnels de l'école maternelle. Mais dans les faits près de 97% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés, cette mesure relève donc essentiellement du symbole. Sauf peut-être du côté des incidences financières, puisque dorénavant les communes seront dans l'obligation de participer aux frais des élèves des maternelles de l'enseignement privé sous contrat. Un coût supplémentaire que le Réseau français des villes éducatrices a évalué à près de 150 millions d'euros. Un chiffre ramené à 100 millions pour le ministère qui pour autant n'a prévu que 40 millions d'euros de mesure compensatoire pour les communes. Elle ne sera attribuée qu'aux seules communes qui ne finançaient pas déjà la scolarisation dans le privé. Peu s'y soustrayaient à vrai dire, mais pour celles qui ne finançaient pas cette nouvelle dépense, dont la compensation n'est pas très précise, est source d'inquiétude et devrait avoir des conséquences sur le financement des écoles publiques.

## LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Pour les collectivités c'est la grande question. Exemple à Metz, où l'adjointe à l'enseignement Danielle Bori s'interroge. « L'État va-t-il compenser à l'euro près ? » Dans cette ville, en 2014, le choix avait

été fait, pour réaliser des économies budgétaires, de ne plus financer la scolarisation des élèves de maternelle dans le privé sous contrat puisque celle-ci n'était pas obligatoire. À la rentrée 2019, c'en est fini, la commune devra déboursier 300 000 euros supplémentaires selon les premières estimations de l'adjointe au maire. Et celle-ci d'ajouter : « si cette dépense supplémentaire est prise en compte dans notre obligation contractuelle de ne pas augmenter de plus de 1,2% notre budget de fonctionnement, il faudra réduire ailleurs. » Ce versement direct aux écoles privées, l'élue ne le remet pas en cause sur le fond, avec le souci de ne pas rouvrir la guerre scolaire, mais elle note que « ces établissements ne participent pas aux efforts mis en place par la commune pour promouvoir la mixité scolaire. » Elle pointe par ailleurs des incidences de cette scolarisation obligatoire dans les écoles maternelle de la ville. « Les plus jeunes qui font encore la sieste seront davantage présents, alors qu'une part d'entre eux ne revenaient à l'école qu'après ce temps. Des effets à prévoir sur les aménagements et les espaces de dortoir ». Au final ce sont donc bien des moyens pour la scolarisation des élèves dans l'école publique qui risquent de manquer et l'édile de craindre que cette manne financière « participe à créer des vocations pour de nouvelles écoles maternelles privées sous contrat, accélérant un régime concurrentiel de l'offre d'éducation ».

## ENSEIGNER SUR LE TAS ?

Dans son article 14, le texte propose une nouvelle catégorie de personnels : des étudiants et étudiantes qui exercent des missions d'éducation ou d'enseignement dans des classes. Dès la deuxième année de licence, ils et elles pourront encadrer des activités pré organisées, « notamment en cas d'absence prévue et ponctuelle de titulaire ». Sous couvert de formation précoce, le ministre entend recréer les vocations disparues. On peut douter que la mise en responsabilité directe et l'apprentissage d'un métier par simple bain atteigne l'objectif fixé. Mais il y a fort à parier que ces personnels à 963 € net par mois – pour 8 h de classe hebdomadaire en L3 – soient un alléchant moyen de remplacement d'une grande souplesse. Et ce ne sont que les prémices de ce qui se dessine pour la formation initiale.

## AUX ARMES... ETC.

Un amendement au projet de loi impose la présence des drapeaux tricolore et européen, ainsi que les paroles du refrain de *La Marseillaise* sur les murs de toutes les classes. Si la mesure peut sembler anecdotique, elle en dit long sur une nouvelle manière de transmettre les valeurs de la République à l'école. Les programmes 2016 d'EMC invitent à s'appuyer sur l'expérimentation de ces valeurs, à les éprouver au quotidien pour qu'elles prennent sens. On en est loin, alors que les premiers « ajustements » opérés à la rentrée 2018 entament déjà un retour à une logique d'instruction civique, à un modèle descendant. Prélude à une réécriture en profondeur de ces programmes, comme de ceux d'histoire et de géographie ?

# “Une loi attrape-tout sans colonne vertébrale identifiée”

## ENCORE UNE NOUVELLE LOI SUR L'ÉCOLE... QU'APPORTE-T-ELLE ?

**CLAUDE LELIÈVRE :** Contrairement à ce que l'on croit souvent, les lois portant sur l'école sont fort rares. Il n'y en a eu que trois ces trente dernières années. La loi Jospin en 1989, Fillon en 2005 et Peillon en 2013. Elles ont donné lieu à des débats éclairants avec du sens. Si on peut ne pas être d'accord avec leurs orientations, elles ont constitué un moment privilégié de discussion au parlement. Avec celle-ci, on est par contre bien incapable de définir une orientation avec ses 25 articles hétéroclites. Certains amendements ont été très médiatisés alors qu'ils n'avaient que peu de sens pour changer l'école et ils ont occupé beaucoup de temps. Les questions les plus importantes sont arrivées après le dépôt du projet de loi : la mise en place des établissements publics des savoirs fondamentaux ou encore l'amendement gouvernemental sur l'obligation de formation de 16 à 18 ans.

## SELON LE MINISTRE, SI L'ÉCOLE A RÉUSSI LA MASSIFICATION, IL LUI RESTE À FAIRE RÉUSSIR TOUS SES ÉLÈVES. LE PROJET DE LOI PEUT-IL Y CONTRIBUER ?

**C.L. :** L'allongement de l'obligation de formation de 16 à 18 ans peut être pensé en ce sens. Mais on peut avoir plus d'école et que ça reste du quantitatif. Quelles mesures seront prises pour s'occuper de manière serrée des élèves décrocheurs ? Avec la mise en place des établissements publics des enseignements fondamentaux, on peut à l'inverse avoir un sérieux doute. Quand

on sait ce que sont les « fondamentaux » pour le ministre, il y a de quoi s'inquiéter. Une conception particulièrement restreinte qui est loin de prendre en considération l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. N'y aurait-il pas la tentation de mettre en place des écoles à double vitesse ? Pour certains et certaines un socle commun exigeant et pour d'autres une école réduite aux « fondamentaux ». Les mots ont un sens. Cette école aurait pu s'appeler école de la scolarité obligatoire ou du socle commun.

## L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À 3 ANS, N'EST-CE PAS UNE AVANCÉE ?

**C.L. :** On sait que sur le fonctionnement réel de la maternelle cela ne changera pas grand-chose, la plupart des enfants y sont déjà scolarisés. Ce qui est intéressant sur ce sujet c'est d'analyser comment s'étaient positionnés les cinq principaux grands candidats ou candidates à la présidentielle. La droite et l'extrême droite avaient proposé d'avancer d'un an l'obligation scolaire avec la volonté de séparer les

Quand on sait ce que sont les « fondamentaux » pour le ministre, il y a de quoi s'inquiéter

3 et 4 ans d'une scolarisation réelle. De l'autre côté de l'échiquier deux candidats, Mélenchon et Hamon, portaient l'instruction obligatoire à 3 ans pour sécuriser la maternelle. De fait, la principale incidence de cette mesure sera le financement de l'école privée. Le seul qui ne s'était pas exprimé sur cette question c'est le président de la République qui l'a finalement présenté de manière opportuniste comme une mesure sociale lors des *Assises de la maternelle*.



**BIO**  
**Claude Lelièvre**  
historien de l'éducation.

## DRAPEAU EN CLASSE, PARENTS 1 ET 2, COMMENT AVEZ-VOUS APPRÉCIÉ L'IRRUPTION DE CES THÈMES ?

**C.L. :** J'y ai vu l'arrière fond d'une situation politique générale où certains veulent mettre en avant des thématiques identitaires avec une délectation manœuvrière. C'est aussi l'effet d'une loi attrape-tout, sans colonne vertébrale identifiée, qui facilite et autorise le « n'importe quoi ». Enfin, c'est une méconnaissance arrogante de ce qui se fait ou peut se faire à l'école de façon opérationnelle. Sur le fond ce n'est pas très important mais c'est symptomatique d'un climat qui n'est pas très sain.

## AVEC L'ARTICLE 1, LE MINISTRE PEUT-IL RESTREINDRE L'EXPRESSION ENSEIGNANTE ?

**C.L. :** Tout dans cette loi s'est passé comme une série de coups, de ruses. Ce n'est pas de l'ordre de la grande navigation mais du cabotage sans ligne directrice d'avenir pouvant être clairement revendiquée, au coup par coup, mais qui peuvent avoir des effets complémentaires et pour certains redoutables. C'est le cas de cet article qui, positionné en premier, prend une place particulière. Le ministre refuse de le retirer malgré l'avis du Conseil d'État et des syndicats. Il annonce que cela ne change rien mais il le maintient quand même. Cela participe d'une vision à la fois autoritaire et rusée de la direction de l'Éducation nationale. C'est un article d'intimidation qui risque fort de peser sur le quotidien des personnels.

casden



La banque coopérative  
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

# COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.  
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points\* : l'épargne de tous  
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

\*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPFCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80  
Appel non surtaxé  
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+X**

# MÉTIER & PRATIQUES

PAGE  
**22**

Alerte sur  
la Segpa

PAGE  
**26**

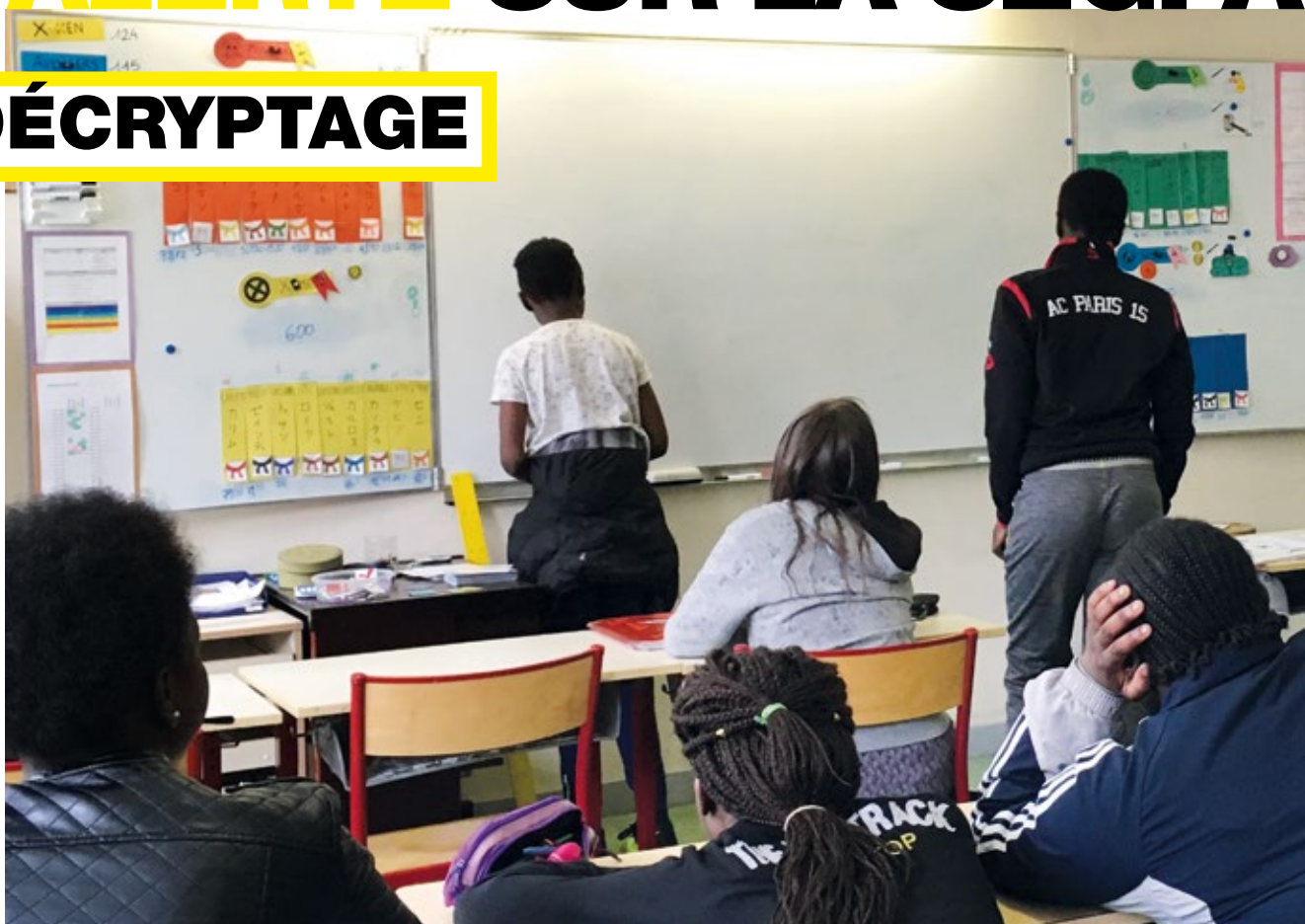
La flexibilité  
c'est la classe

PAGE  
**28**

Tania  
l'Européenne

# ALERTE SUR LA SEGPA

## DÉCRYPTAGE



Des baisses de dotations budgétaires à la rentrée 2019 et un rapport de l'Inspection générale « Bilan des Segpa » en janvier dernier ont réveillé la discorde autour de la Segpa et suscitent des craintes sur l'avenir de l'enseignement adapté.

Dijon, Paris, Limoges... certaines académies ont annoncé des diminutions de moyens pour la Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) pour la rentrée 2019. Elles vont entraîner des suppressions de postes et

une dégradation des conditions d'enseignement. Ces baisses de dotations suscitent les craintes du SNUipp-FSU (voir ci-contre) car elles sont une nouvelle attaque contre cette structure. Dans le même temps, le rapport « Bilan des Segpa » des Inspecteurs généraux Desprez et Abraham remis au ministre de l'Éducation nationale en juillet 2018 interpelle sur le devenir de ces structures.

### UNE STRUCTURE UTILE

En France, à partir du moment où la massification scolaire s'est réalisée, la question des élèves qui ne réussissent pas à l'école s'est posée. La Segpa, créée en 1996 en remplacement des SES (sections d'enseignement spécialisé) répond à ce besoin de scolariser « des élèves présentant des difficultés graves et durables ayant déjà bénéficié de dispositifs d'aide qui se sont révélés insuffisants ». Organisée en

quatre divisions (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) de 16 élèves, elle propose des enseignements adaptés aux élèves en difficulté au collège dispensés par des enseignants spécialisés du premier degré. Les élèves suivent également des disciplines techniques et des ateliers avec des enseignants de lycée professionnel et font des stages en entreprise à partir de la 4<sup>e</sup>. L'objectif est de les amener à une certaine autonomie et au Certificat de formation générale (CFG), certains au DNB (Diplôme national du brevet) professionnel, puis vers une orientation en lycée professionnel ou en CAP. Dans un rapport de 2014, la députée Sylvie Tolmont identifiait « les atouts indéniables des structures de l'enseignement adapté... Un taux d'encadrement exceptionnel, des effectifs très réduits et des personnels bien formés, cet ensemble d'éléments constituant un cadre bienveillant extraordinairement à l'écoute d'élèves aux besoins différents. »

## ALL INCLUSIVE

Les préconisations du rapport des IG renforcent l'inclusion, individuelle ou collective, réclamée par la loi d'orientation de 2013. « Sans une implication de tous les acteurs, le principe d'inclusion peine à évoluer au sein de la structure Segpa... la construction des modalités mises en œuvre au cycle 3 doit être poursuivie, prolongée au cycle 4, en réponse à la loi et aux enjeux de l'école inclusive ». Il s'agit de la considérer « non comme une structure à part entière mais plutôt comme un pôle ressource de la difficulté scolaire » favorisant l'individualisation au sein du collège. Pour permettre cette fusion dans le collège, le rapport propose « d'envisager une dotation horaire globalisée (DHG) unique collège-Segpa pour simplifier le pilotage des deux

structures administratives ». Si cela devait advenir, l'avenir des Segpa et la place des équipes pédagogiques seraient questionnés. Le texte renvoie la responsabilité de la modularité des enseignements envisagée et l'organisation aux principaux de collège et aux directeurs adjoints de Segpa, devenus « personnel de direction » par un nouveau recrutement. Les ateliers seraient externalisés et les missions des enseignants spécialisés redéfinies pour « apparenter les missions des professeurs spécialisés aux missions des coordonateurs d'ULIS ». Pour le SNUipp-FSU, l'inclusion ne peut se faire sans moyens, sans concertation et en remettant en question tout ce qui fait la spécificité de cette structure.

VIRGINIE SOLUNTO



**FRED THIMONIER,**  
Directeur adjoint  
de la Segpa du  
collège Guillaume  
Apollinaire à  
Paris XV.

## LA SEGPA, UN PLUS POUR LES ÉLÈVES ?

Oui, dans l'état actuel de notre système éducatif. En Segpa, les élèves progressent à leur propre rythme au sein de classes aux effectifs réduits. Grâce aux enseignements adaptés et au travail des enseignants spécialisés, on « lève » des freins par rapport à la pensée abstraite, on surmonte ou on contourne des obstacles, comme l'empêchement d'apprendre ou la peur de l'échec. Le temps (trois ou quatre années) permet des apprentissages solides et construits. Les élèves se sentent plus proches des enseignants car l'écoute est vive, attentive et bienveillante. Le travail de revalorisation

et de restauration narcissique est aussi très prégnant d'autant plus que certains élèves sont très « cabossés ». Avec la découverte professionnelle à partir de la 4<sup>e</sup>, on peut construire de réels projets pour une orientation réussie après la 3<sup>e</sup>. Si pour la plupart des élèves la pré-orientation et l'orientation en Segpa se révèlent positives, la Segpa reste trop souvent un « réceptacle » par défaut de solutions à des problématiques qui ne relèvent pas de la grande difficulté scolaire grave et persistante : élèves allophones, troubles des comportements...

## QUELLES DIFFICULTÉS POSE L'INCLUSION EN SEGPA ?

Souvent on a l'impression que l'inclusion répond plus à des injonctions institutionnelles qu'à des besoins propres. L'inclusion collective peut être positive mais il faudrait des dotations horaires substantielles en confectionnant des

emplois du temps cohérents... par exemple deux classes de 3<sup>e</sup> (Segpa et collège) qui pratiquent en même temps l'EPS... mais en langue anglaise. Le co-enseignement comme la co-intervention exigent beaucoup de concertation. Pour les matières scientifiques, le rythme est souvent trop soutenu et il y a nécessité alors de reprendre les notions à la SEGPA. C'est donc inenvisageable pour la totalité des heures d'enseignement. La mise en œuvre d'inclusions individuelles peut se révéler positive si des liens pérennes et réfléchis sont établis entre équipes. L'inclusion, ça peut aussi se concevoir dans les deux sens : inclure des élèves du collège sur des temps de découverte professionnelle, avoir des projets communs. Ceux à caractère culturel sont le plus souvent très réussis. En conclusion, il faut plus de moyens en heures, en temps de concertation et réflexion... en formation !

PROPOS RECUEILLIS PAR V.S.

**73%** des élèves de Segpa appartiennent à des catégories socio-professionnelles défavorisées.

**4 SUR 10** c'est le nombre d'élèves de Segpa qui sortent diplômés du système éducatif après leur entrée en sixième en 2007.



**61,60%** = **38,40%** Elèves en Segpa (chiffres 2016 - REFS 2017)

**86300** c'est le nombre d'élèves scolarisés dans une classe Segpa en 2016... environ 3% des collégiens (REFS 2017).



## LE SNUIPP-FSU MOBILISÉ

Suite aux annonces de diminutions de dotations pour les Segpa dans plusieurs académies, le SNUipp avec les autres syndicats de la FSU ont constaté ensemble en février que « Cette baisse des moyens se traduit par des suppressions de postes et une dégradation des conditions d'enseignement ». En cause notamment, l'inclusion à marche forcée des élèves de 6<sup>e</sup> en classe ordinaire, sans réflexion sur les conditions de leur réussite scolaire. C'est pourquoi ils revendiquent des dotations horaires suffisantes pour un fonctionnement normal des SEGPA, « leur maintien partout où elles existent et ce, dès la 6<sup>ème</sup>, avec les moyens prévus réglementairement et un maximum de 16 élèves en classe entière et 8 en atelier. » Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU se mobilise pour la Segpa qu'il considère comme un outil efficace contre l'échec scolaire. En janvier 2018, le syndicat avait organisé avec le SNES, le SNEP et le SNUEP, des États généraux de la Segpa, académiques puis nationaux. Un appel a été lancé à l'issue de la rencontre « Les Segpa pour la réussite de toutes et tous, un enjeu d'égalité » réaffirmant l'importance de la structure, la nécessaire considération pour ses personnels, et l'urgence à disposer des moyens indispensables pour l'accueil des élèves les plus fragiles du système scolaire.

# COURTS

# 48

**C'EST LE NOMBRE DE QUESTIONS COURTES** auxquelles les enseignantes et enseignants de maternelle peuvent répondre en ligne dans le cadre d'une enquête « Jouer à l'école maternelle, pratiques et points de vue » du laboratoire en sciences de l'éducation EXPERICE (Paris 13). L'équipe de recherche propose de renseigner le questionnaire jusqu'au 30 mai sur le type de jeux en classe, livres ou structurés, leur rôle dans les apprentissages.

**SUR SNUIPP.FR. RUBRIQUE RESSOURCES / DU CÔTÉ DE LA RECHERCHE.**

## {LE VORTEX}

La nouvelle chaîne Youtube d'Arte « Le vortex » propose des vidéos de vulgarisation scientifique. Tous les mercredis à 18h, un nouvel épisode met en scène une « co-loc » de jeunes scientifiques qui abordent sous forme de sit-com des sujets comme l'apiculture, les gènes, les os ou encore Internet. Des « lives » sont également prévus, ainsi le 15 mai pose la question : « C'est quoi une révolution ? »

# 9

**C'EST LE NOMBRE D'ÉTAPES DU TOUR DE FRANCE DE LA PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE (PI)** organisé par le réseau international de la PI. De février à mai, de Paris à Nîmes, en passant par Béziers. Neuf rencontres pour mieux connaître la PI. [HTTP://RESEAU-PI-INTERNATIONAL.ORG](http://reseau-pi-international.org)



### BEAUTÉ EN POÉSIE

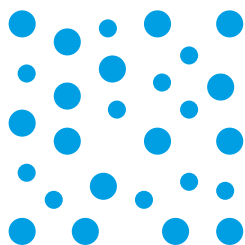
L'édition du *Printemps des poètes* 2019 s'écrit, se dit, se lit, s'illustre et se regarde autour du thème de la beauté. Comme ici à l'école Iloni de Dembeni à Mayotte, inscrite au réseau « Écoles en poésie ».





## « L'ATELIER CINÉMA »

Destiné aux élèves de cycle 3, l'atelier cinéma est une boîte de cinq activités expliquant les étapes de création d'un film. Élaboré par le Centre national du cinéma, cet outil pédagogique propose de découvrir l'équipe d'un film, les notions de cadrage, de montage, de scénario et de tournage. Un livret de l'enseignant et une application pour tablette viennent compléter des ateliers autour d'*Azur et Asmar* de Michel Ocelot. Les kits gratuits, à hauteur de un par école, sont à réclamer auprès de l'IEN ou de Canopé.



## 13 ET 14 AVRIL : JOURNÉES DU GFEN CONSACRÉES AUX SCIENCES.

Le Groupe français d'éducation nouvelle propose des ateliers de réflexion mais aussi « Quand les boules nous font perdre la boule ! » une démarche pour découvrir les paradoxes de la chute des corps, un objet d'enseignement réputé difficile. [SUR GFEN.ASSO.FR](http://SUR.GFEN.ASSO.FR)

## /// FORUM MATERNELLE

Les organisateurs du *Forum de l'école maternelle* seront reçus au ministère le 2 avril. Ils feront part de leurs inquiétudes face aux annonces ministérielles sur la maternelle : apprentissage du langage centré sur l'acquisition du vocabulaire, scolarisation des moins de trois ans passée sous silence... Ils revendiquent quant à eux une reconnaissance du rôle de chaque acteur et de sa professionnalité, le maintien des programmes et des moyens humains et matériels renforcés.

## DIRECTION D'ÉCOLE { FICHES PRÉVENTION }

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement vient de mettre à jour les fiches synthétiques de prévention (rôle de tous les acteurs, les exercices PPMS, les abords de l'école...) pour aider les directrices et directeurs d'école et tous les membres de la communauté scolaire sur les questions et les ressources relatives à la sécurité et à l'accessibilité.

## SENSIBILISER À LA + SOLIDARITÉ +

L'association *SOS Méditerranée* vient d'être agréée par le ministère de l'Éducation nationale. Et si sa mission première est de sauver des vies, elle entend aussi promouvoir une dynamique de solidarité. C'est dans ce cadre que s'inscrivent ses interventions de sensibilisation en milieu scolaire. Ses bénévoles racontent l'histoire d'enfants qui ont traversé la Méditerranée et à partir de ces récits, répondent aux questions des élèves, au cours de séances d'une ou deux heures.

**POUR DEMANDER UNE INTERVENTION, ÉCRIRE À CONTACT@SOSMEDITERRANEE.ORG**

## FRANÇOISE GUILLAUME



Autrice de « Éduquer l'attention »

## 1. VOUS TITREZ « ÉDUIQUER L'ATTENTION », QUE VOULEZ-VOUS DIRE ?

Aujourd'hui, il est beaucoup question de capter l'attention, par la publicité ou le numérique par exemple. Or, notre capacité, qui n'est pas infinie, est sollicitée en permanence. J'ai voulu dire qu'il était nécessaire d'éduquer cette attention, qu'il faut en prendre soin et que ce n'est pas inné. Je n'ai pas voulu dissocier l'attention dans le sens « de prendre soin de » de l'idée de porter attention vers un objet. Ces deux sens sont importants.

## 2. COMMENT SE POSE LA QUESTION DES TROUBLES DE L'ATTENTION ?

Ces dernières années, le nombre d'enfants et d'adolescents avec un TDA a explosé. Cela réfère à une tendance générale d'associer un problème à un diagnostic puis à une réponse simple et efficace. Concernant l'attention, nous sommes parfois sur une médication rapide. Mais cela exclut souvent la réflexion sur le contenu éducatif. Mon livre n'est pas un outil pour lutter contre les TDA, mais une réflexion sur des pratiques pédagogiques favorisant l'apprentissage de l'attention. En classe, on utilise souvent une attention bilatérale, or ce n'est pas l'enfant seul qui

a une attention, ou qui en manque. Il faudrait mettre davantage en avant l'attention conjointe, la responsabilité est collective. Créer un intérêt commun vers un objet, une triangulation, permet de sortir d'un échange émotionnel. En d'autres mots, par une présence contenant, il faut encourager à la découverte.

## 3. C'EST UN PLAIDOYER POUR DES PÉDAGOGIES ACTIVES ?

Il existe des pratiques extrêmement variées, mais les formes de coopération ne sont pas toujours privilégiées. Or, il faut considérer la classe autrement que comme un lieu de compétition, ce qui permettrait d'apprendre grâce au groupe. Deux éléments clés sont à prendre en compte. D'abord, il s'agit de considérer l'enfant dans sa globalité, en l'estimant comme une personne. De plus, il est nécessaire de travailler à partir du réel, dans sa complexité. Observer pour comprendre, émettre des hypothèses, solliciter les différents sens, utiliser le corps, pour construire la pensée. Ce sont des pratiques applicables partout et d'autant plus importantes au vu de la place actuelle que prennent le numérique et le virtuel. C'est cette attention conjointe et le questionnement porté ensemble sur un objet qui vont permettre de progresser dans les apprentissages. PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

**EN L'ABSENCE DE PLACE ATTRIBUÉE,** le choix est plus grand.



# LA FLEXIBILITÉ, C'EST CLASSE

Dans une classe flexible, on peut travailler debout, assis dans différentes positions ou encore allongé sur un tapis. Et ça change tout.

Lorsqu'on circule dans les classes de Myriam Antoni et Sophie Deroo à l'école élémentaire Marcel Pagnol à Laval on n'est pas gêné par les cartables. Dès son arrivée devant la classe le matin, chaque élève vide sa besace, la laisse au porte manteau et va poser ses affaires dans un casier attribué chez Myriam ou à la place à laquelle il a choisi de s'installer ce jour-là chez Sophie. Car même chez ces deux enseignantes qui partagent des convictions pédagogiques communes, la mise en œuvre de la classe flexible peut prendre des formes différentes. Le commun c'est un espace classe, divisé en secteurs, qui permet des organisations pédagogiques et des assises différentes. Tabourets, chaises hautes ou petites, ta-

pis au sol, coussins, ballons d'assise, petit canapé, tout ce matériel est à disposition des élèves. Ici, pas de places attribuées, mais des espaces adaptés aux différentes situations, un coin regroupement, des tables individuelles et collectives de différentes hauteurs et des assises variées.

## CHOISIR SA PLACE...

Léna et Madeline ont choisi ce matin de se mettre sur la petite table du coin bibliothèque. À la hauteur d'une table de maternelle avec ses petites chaises, ces deux élèves de CM1 sont très concentrées sur les problèmes de mathématiques et les exercices d'étude de la langue qu'elles doivent réaliser. Elles apprécient de pouvoir changer de place, ce qu'elles font à peu près tous les jours et ce matin elles ont fait ce choix pour pouvoir être ensemble. «Être avec son copain ou sa copine, c'est un élément qu'il faut savoir prendre en compte», analysent Myriam et Sophie. «Au début on peut avoir tendance à vouloir systématiquement séparer certains ou certaines mais on s'est vite rendu compte qu'il valait mieux travailler avec les élèves sur les

conditions qui le rendent possible.» Hayden, ce matin, s'est installé à la grande table-ardoise. Elle permet d'écrire directement dessus et de travailler à plusieurs. «Je viens à cette table quand j'ai envie de travailler avec d'autres», explique-t-il. «D'autres jours, quand je préfère travailler seul, je choisis plutôt une des tables individuelles. Et d'autres jours j'ai envie d'être à l'écart et je me mets à la table basse du coin livres.» Des propos qui montrent un étonnant recul pour faire le lien entre son choix de place et son état émotionnel.

## ... POUR S'ENGAGER

Et les maîtresses insistent «Une classe flexible ce n'est pas une classe où les élèves font n'importe quoi. Au contraire chaque élève cherche des solutions pour être le plus efficace dans son travail tout en faisant d'une position qui lui apporte du confort et cela l'oblige à un fort travail d'anticipation, une des clés de l'engagement dans la tâche», commentent-elles. Pour Sophie, le choix de la mise en route de la classe flexible s'est fait au retour d'un congé parental où elle ne se retrouvait plus dans le fonctionnement ordinaire de sa classe. «Je n'y arrivais pas, les

élèves n'étaient pas concentrés, je ne réussissais pas à les tenir. Je m'ennuyais et eux aussi», confie-t-elle. Suite à de nombreuses recherches et lectures sur la toile elle se lance dans ce concept très développé dans les pays nord-américains notamment au Canada et entraîne avec elle Myriam, directrice de l'école. Ce travail sur l'aménagement de l'espace les conduit également à réfléchir autrement les apprentissages. Travail en autonomie, en petits groupes avec des outils permettant d'organiser l'emploi du temps de chacune et de chacun viennent compléter leurs propositions pédago-

giques. «Ce travail m'a aidée à lâcher prise et à être plus sereine lorsque j'arrive à l'école. Je sais mieux où je vais», remarque Myriam. Et quand elles réfléchissent aux bienfaits sur les apprentissages des élèves, elles restent modestes. «Ils demandent beaucoup moins à aller aux toilettes pendant le temps de classe et l'ambiance de classe est sans commune mesure». «Cela participe à diminuer la souffrance des élèves en grande difficulté», jugent-elles tout de même. Cette nouvelle appropriation de l'espace a permis à des élèves, jusqu'ici en difficulté, de se révéler.

LAURENT BERNARDI.

## “LÂCHER PRISE ET ÊTRE PLUS SEREINE”



**SÉVERINE WALKER,** professeure des écoles à Florange en Moselle et co-autrice avec Evie Laversanne, Aurélia Onyszko, Anne Larcher et Adeline Michel de l'ouvrage *Enseigner en classe flexible*, publié aux éditions Retz.

### COMMENT METTRE EN PLACE UNE CLASSE FLEXIBLE ?

La vision de la classe flexible que l'on propose se définit en deux temps. D'abord aménager des espaces spécifiques dans la classe qui permettent des assises et des modes d'organisation différents. Des espaces individuels permettant différentes postures physiques et des espaces collectifs ou de travaux en petits groupe. Ces espaces doivent offrir une certaine modularité afin de pouvoir s'adapter aux

différentes activités et aux besoins des élèves. Ensuite nous proposons une organisation des enseignements de la classe sous forme de «centres d'activités» organisés au sein d'un plan de travail qui permet à la fois de pouvoir travailler en demi-groupe mais également de s'adapter aux rythmes d'apprentissage de chaque élève. La classe est flexible du point de vue des espaces mais aussi des enseignements.

### QUELS CONSEILS POUR SE LANCER ?

Il faut se méfier de l'effet de mode et d'abord prendre en compte sa manière d'enseigner. Un changement de posture est nécessaire et il faut notamment accepter que les élèves puissent se lever, se déplacer et pouvoir échanger avec eux sur les effets des aménagements proposés et ce qui leur permet de mieux apprendre. On conseille d'installer ces changements petit à petit pour prendre le temps de les analyser et

peut-être plutôt démarrer en cours d'année quand on connaît bien ses élèves. Enfin, réunir le mobilier nécessaire peut prendre du temps et nécessite de trouver les financements ou des moyens de récupération.

### COMMENT CONVAINCRE LES ÉLÈVES ? LES FAMILLES ?

Les enfants on arrive facilement à les convaincre. Ils ont naturellement besoin de bouger et ils prennent vite conscience qu'on a plus de temps pour chacun d'entre eux. On entre dans une relation de confiance beaucoup plus forte, qui les implique davantage. Du côté des parents il faut attendre qu'ils perçoivent les bénéfices pour leur enfant qui gagne en autonomie et partage davantage sa journée scolaire. Le regard premier peut être négatif sur le fait que s'asseoir par terre c'est n'importe quoi... Mais le bouche à oreille fait son œuvre et permet de dépasser les premiers jugements étonnés.

RECUEILLIS PAR L.B.

**JANVIER 2013** c'est la date de publication d'une étude de l'université de Saïford qui montre que l'environnement physique de la salle de classe a un impact certain sur l'apprentissage des élèves. Couleurs, lumière, choix du mobilier, flexibilité figurent parmi les critères ayant un effet significatif sur la progression de l'apprentissage des élèves.



C'est le taux de décroissance par heure de l'attention. Au fil de la journée, les élèves voient ainsi leurs capacités d'assimilation des informations fortement diminuer, d'autant plus que leur cerveau est de plus en plus sollicité.



**6912** c'est le nombre d'heures que passe en classe un ou une élève au cours de sa scolarité primaire. Difficile d'imaginer qu'il ou elle doit rester à la même place autant de temps.

## ressources

### BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Contrairement au monde de l'entreprise, les établissements scolaires et universitaires envisagent peu le bien-être lié à un environnement adapté. On y observe surtout des contraintes posturales liées au mobilier, souvent un mauvais éclairage et une insonorisation insuffisante. Analyses et recommandations dans la *Revue de santé scolaire et universitaire* de l'ergonome Catherine Bonnety. @LIRE SUR [WWW.AFPSSU.COM](http://WWW.AFPSSU.COM)

### ARCHITECTURE

*L'environnement physique peut-il avoir un impact sur l'environnement pédagogique ?* C'est le titre de l'article de Peter C.Lippman, architecte publié par l'OCDE. Dans cet article l'auteur essaie de convaincre la communauté des architectes de l'importance d'adapter les espaces et les aménagements aux apprenants du XXI<sup>e</sup> siècle et fait quelques préconisations. @LIRE SUR [WWW.OECD.ORG](http://WWW.OECD.ORG), RUBRIQUE ÉDUCATION

### MAÎTRESSE AUREL

Vidéo à l'appui, cette enseignante de cycle 2 présente sur son blog les aménagements et le fonctionnement de sa classe flexible avec les centres d'activités tels qu'elle les a mis en place. Un blog qui permet de partager les réflexions, les choix et même les hésitations de son autrice. @LIRE @VOIR SUR [WWW.MAITRESSEAUREL.EKLABLOG.COM](http://WWW.MAITRESSEAUREL.EKLABLOG.COM)



**TANIA  
ENSEIGNE**  
depuis deux  
ans à Berlin.

## TANIA, L'EUROPÉENNE.

C'est entre deux langues et deux pays que Tania construit sa vie professionnelle. Elle a posé pour quelques temps ses valises à Berlin et ses classes dans une Grundschule<sup>1</sup>.

Née à Strasbourg, sur les bords d'un Rhin frontière, d'un père français et d'une mère allemande, Tania Anthony baigne depuis sa plus tendre enfance entre deux langues, entre deux pays. Après avoir enseigné l'allemand en France dans la filière bilingue pendant 15 ans, c'est maintenant de l'autre côté de la frontière qu'elle a décidé d'enseigner le français... mais aussi l'allemand. L'histoire commence alors qu'elle est étudiante. Une

licence d'allemand en poche, elle passe une année d'échange comme assistante en langue étrangère près de Manheim. Au retour, elle sait qu'elle veut enseigner l'allemand... «pas juste au collège ou au lycée, je voulais être polyvalente», explique-t-elle, comme le permet l'enseignement bilingue à Strasbourg. Elle rejoint l'IUFM de Guebwiller, près de Colmar, où se trouve alors le Centre de formation des enseignants bilingues et passe le concours externe spécial.

### DU RHIN À LA SPRÉE

Après quelques années d'enseignement en France, l'appel de l'autre pays devient irrésistible. La Grundschule Sundheim de Kehl avec laquelle sa classe correspond lui donne des envies d'aller voir ailleurs. «J'avais envie de tenter de nouvelles choses, de découvrir de nouvelles pra-

tiques, un autre système scolaire», poursuit-elle. Elle postule à l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) et c'est à la Grundschule am ArkonaPlatz de Berlin qu'elle arrive il y a deux ans. «L'école est située dans un quartier où il y a beaucoup de Français. Par l'intermédiaire de l'OFAJ, des enseignants français y sont affectés pour la partie française des classes bilingues. Mais moi, parlant parfaitement les deux langues, la première année j'ai tout de suite cumulé plusieurs missions bien différentes : à la fois en charge de l'enseignement en allemand de la découverte du monde dans un CM1, mais aussi remplaçante en allemand voire même Teilung, c'est-à-dire en surnombre sur une classe, ce qui est très fréquent ici».

En Allemagne, les enseignants du premier degré sont tous formés pour trois valences : l'allemand, les maths et une autre discipline et comme au collège ils sont professeur principal d'une classe. « Cette année, j'enseigne dans une classe de CP, FLE<sup>2</sup> dans une demi-classe et le français pour les autres, mais aussi d'autres matières en français et le sport en allemand dans un CE2 monolingue ». Même si elle regrette les moments d'échanges du déjeuner qu'elle a vécus dans son école strasbourgeoise, l'école allemande, avec son ouverture sur l'Europe et son fonctionnement, la motive dans le renouveau pédagogique qu'elle recherche. «On est très souvent en demi-groupe, on travaille au plus près des élèves. Les classes sont plus ouvertes. La Team Stunde<sup>3</sup> réunit chaque semaine les deux enseignants et les deux éducateurs de chaque classe pour organiser le travail, parler des élèves, réfléchir à des projets. La formation continue est aussi très intéressante ». Des raisons qui l'ont poussée à demander une disponibilité pour y rester une année supplémentaire et d'envisager une installation à plus long terme avec une équivalence de diplôme : l'école vient de lui proposer un emploi à plein temps. « Tous les ans nous accueillons des enseignants français dans l'école et c'est une vraie chance. Ils apportent leur expérience, un autre point de vue. Et quand ils parlent les deux langues, comme Tania, on essaie de les garder ! » conclut Ina Scheible, la directrice. Viel Glück<sup>4</sup>, Tania.

VIRGINIE SOLUNTO

1. école primaire
2. Français langue étrangère
3. l'heure d'équipe
4. bonne chance

# QUESTIONS & RÉPONSES

## Q: JE SOUHAITERAIS ANNULER MA DEMANDE DE PERMUTATION. COMMENT FAIRE ?

**R:** Il est possible de solliciter une annulation de permutation après l'annonce des résultats. Il faut que l'annulation soit motivée par une raison sérieuse (perte d'emploi, mutation imprévisible du conjoint, situation médicale...) Dans ce cas, établir une double demande d'annulation motivée auprès des DASEN des départements d'origine et d'accueil. Le courrier

doit suivre la voie hiérarchique. La demande sera soumise aux CAPD des deux départements pour avis. Si l'un des DASEN refuse, il sera impossible d'annuler.\*

## Q: JE N'AI PAS OBTENU SATISFACTION AUX PERMUTATIONS INFORMATISÉES. QUE PUIS-JE FAIRE ?

**R:** Il est possible de formuler une demande d'ineat-exeat (permutation manuelle). La demande d'exeat (autorisation de sortie) est à adresser au DASEN du département d'exercice, accompagnée d'une

demande d'ineat (autorisation d'entrée) à destination du DASEN du ou des départements sollicités.\*

*\* Dans tous les cas, Il est indispensable de transmettre une copie de celles-ci aux représentants des personnels SNUipp-FSU des départements concernés.*

## Q: J'ENTAME DES DÉMARCHES POUR UNE ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (PMA), PUIS-JE OBTENIR UNE AUTORISATION D'ABSENCE SI BESOIN ? MON

## CONJOINT, LUI AUSSI ENSEIGNANT, PEUT-IL M'ACCOMPAGNER ?

**R:** La circulaire Fonction publique du 24 mars 2017 instaure ce droit pour les agentes publiques, sous réserve des nécessités de service. Le conjoint ou la conjointe bénéficie aussi d'autorisations d'absence. Elles sont limitées à trois par protocole. Pour l'agente comme pour le conjoint ou la conjointe, les absences sont rémunérées et comptabilisées en temps de travail effectif.

**KISA@TOU**  
Le mémento administratif du SNUipp-FSU

UNE QUESTION à laquelle vous n'avez pas la réponse ? KISA@TOU vous oriente.

À retrouver sur  
**snuipp.fr**



« LU DANS LE BO »,  
À LIRE  
SUR SNUIPP.FR,  
RUBRIQUE  
RESSOURCES

## Décryptage

### LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Le décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 inscrit dans la loi un congé de solidarité familiale. Il peut être demandé par un agent public lorsqu'un ascendant, un descendant, un frère, une sœur, une personne partageant le même domicile ou l'ayant désigné comme sa personne de confiance souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable. La demande écrite de congé, accompagnée de la demande d'allocation et d'une attestation du médecin de la personne malade doit être déposée auprès de l'administration. Ce congé est accordé pour une période continue de trois

mois maximum, renouvelable une fois. Il peut être fractionné en périodes d'au moins sept jours consécutifs, dont la durée cumulée ne peut excéder six mois. Le congé peut être transformé en période d'activité à temps partiel pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une fois. Il prend fin soit à l'expiration de chacune des périodes de trois mois, soit dans les trois jours qui suivent le décès de la personne accompagnée, soit à la demande du ou de la fonctionnaire. La durée de ce congé est assimilée à une période de service effectif. Le congé de solidarité familiale ou sa transformation en temps partiel n'est pas rémunéré mais ouvre droit à une « Allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie. » Le montant de l'allocation journalière est fixé à

55,93€ pendant 21 jours maximum, ou à 27,97€ pendant 42 jours si le demandeur réduit son activité professionnelle, quelle que soit la quotité du temps partiel. Le versement de l'allocation cesse à compter du jour suivant le décès de la personne accompagnée. Cette allocation n'est pas cumulable avec l'indemnisation des congés de maternité, de paternité ou d'adoption, l'indemnisation des congés de maladie ou d'accident du travail et le complément de libre choix d'activité. Pour les fonctionnaires stagiaires, le stage est prolongé du nombre de jours de congés pris.

**POUR TOUTE QUESTION,  
CONTACTER LE SNUIPP-FSU  
DE VOTRE DÉPARTEMENT.**

par Marion Katak

LIVRES

# Sorcières 2019

Chaque année, les prix *Sorcières* sont décernés par des bibliothèques et des librairies spécialisées « jeunesse ». La sélection 2019 fait confiance à l'intelligence des enfants, à leur humour, à leur sensibilité, et dans différents univers, les fait rêver, rire ou pleurer...

Commençons par *Une super histoire de cow-boy*. À gauche le texte, concis, raconte une histoire de cow-boy féroce. En vis-à-vis, l'auteur facétieux trouve que c'est plus sympa de dessiner une banane qu'un pistolet, des confettis que des coups de feu, remplace le cheval par une

poule. Sans compter que dessiner de l'alcool ou des cigarettes, ça ne se fait pas. Drôle, impertinent, décalé. Et parfait pour travailler sur les correspondances texte-images.

Pour rester dans l'univers du Far West, *Duel au soleil* est digne des westerns les

plus prenants. Avec des cadrages très cinématographiques, nous voilà sous le soleil brûlant face à un duo prêt à s'entretuer. Mais un oiseau, un nuage, un train, d'innombrables contretemps viennent retarder leur affrontement, jusqu'à ce que... Mais non, on vous laisse le plaisir du dénouement ! Un autre genre, d'autres codes : ceux de la Fantasy, pour *La légende de Podkin le brave*.

Au sein d'une tribu de lapins un héros très attachant, à la fois gaffeur et courageux, va faire face à de multiples dangers dans un univers épique aux créatures fascinantes. Dans la grande tradition du *Seigneur des Anneaux*, traduit de l'anglais, c'est le premier tome d'une saga héroïque au sous-titre prometteur : la naissance d'un chef. Le début donc d'une grande aventure. Autre aventure, très émouvante, celle de *Petit soldat*. L'histoire de Pierre qui est parti à la guerre en 1914, qui ne reviendra pas, mais qui pourtant n'est pas mort au champ d'honneur... Terrible destin d'un petit gars de la campagne, avec une narration qui n'est pas linéaire, et la Grande guerre racontée par le biais de petits soldats de plomb. Un ouvrage pour les plus grands, à avoir en classe à côté des autres classiques sur cette période. Côté documentaire, qu'ont donc en commun éléphant de mer et koala, girafe, taupe, rhinocéros ou requin blanc ? Devinez ! Cyrano aurait pu s'inscrire sur la liste, car oui, ils partagent d'avoir de sacrés nez, narines, naseaux, trompes et autres appendices. Vous saurez tout sur eux dans ce *Musée des museaux amusants*, qui vous présente toutes ces bizarreries de la nature dans un livre surprenant, très sérieux et très documenté mais ne manquant pas d'humour.



- ▶ **UNE SUPER HISTOIRE DE COW-BOY**, de Delphine Perret, Éd. Les Fourmis Rouges C2
- ▶ **PETIT SOLDAT**, de Pierre-Jacques Ober et Jules Ober, Éd. Seuil C3
- ▶ **LA LÉGENDE DE PODKIN LE BRAVE**, naissance d'un chef, de Kieran Larwood, Éd. Gallimard Jeunesse C3
- ▶ **DUEL AU SOLEIL**, de Manuel Marsol, L'Agrume Éditions
- ▶ **MUSÉE DES MUSEAUX AMUSANTS**, de Fanny Pageaud, Éd. L'Atelier du Poisson Soluble C3

## LIVRE

## Renversement éclairant

Léa est invitée par son père à réfléchir à la place des filles et des garçons. Persuadée qu'elle ne découvrira rien de surprenant dans ce monde dominé par les femmes qui dirigent le pays et l'espace public, trustent le nom des rues, les normes publicitaires et la grammaire, elle va pourtant percevoir les petits sexismes de tous les jours. Une lecture déstabilisante, un livre « homministe » à mettre entre les mains des enfants et des adultes.

► **RENVERSANTE**, de Florence Hinckel, ill. Clothilde Delacroix, Éd. L'école des loisirs C3



## FILM

## Lutte des classes

Le film *La lutte des classes* interroge sur la (non)mixité sociale dans certaines écoles. Michel Leclerc choisit la comédie pour traiter les doutes de ce couple installé à Bagnolet, Paul et Sofia, joués par Edouard Baer et Leïla Bekhti. Ils croient à l'école publique, mais leurs convictions sont bousculées quand leur fils perd ses copains, partis dans le privé, et qu'il se sent



exclu. Pas si simple alors de préserver ses valeurs au quotidien. (Lire l'interview ci-dessous).

► **LA LUTTE DES CLASSES**, un film de Michel Leclerc, sortie le 3 avril

## LIVRE

## Ni oui ni non

Le géant Tomi Ungerer est parti, son œuvre continuera de nourrir petits et grands de briquets, d'ogres et de sorciers. Il aimait provoquer en disant qu'il faut faire peur aux enfants, parce que grandir c'est faire face à la vie et à la vérité. Mais il le faisait avec une grande tendresse pour les méchants et un infini respect des petits. Ni oui ni non est la compilation de textes parus dans *Philosophie Magazine*. Tomi y répond avec sérieux et malice à des questions d'enfants. Au moment où il disparaît, quelques mots de sa réponse à Manon, 6 ans: *« Peut-on penser quand on est mort ? « Qui mourra verra. En attendant rien ne nous empêche de penser à la mort et à tout ce qui touche à la vie. Autant en profiter pour penser autant que possible de notre vivant ! »*. C'est sûr que cet ouvrage nous y entraîne. Merci Tomi!

► **NI OUI NI NON**, de Tomi Ungerer, Éd. L'école des loisirs Tous cycles

## INTERVIEW

## Michel Leclerc



### LE COUPLE EST PRIS DANS UN DILEMME ENTRE LEUR ÉCOLE DE QUARTIER ET SON ÉVITEMENT, POURQUOI CE SUJET ?

C'est un questionnement qui m'a touché de près. Avec ma femme, nous

avons vécu à Bagnolet, où se passe le film, et cette angoisse sur la scolarisation de notre fils nous a renvoyé à nos valeurs. À quel moment estime-t-on que la situation de notre enfant est assez préoccupante pour contourner la règle ? Sommes-nous prêts à tricher ? Cette idée nous était étrangère. Ce n'est pas un jugement, mais un questionnement sur l'origine de cette peur et sur les moyens de changer la donne. Les réponses ne pourront être que collectives et politiques.

### PAUL DIT « LE PRIVÉ, C'EST LA FIN DU PACTE RÉPUBLICAIN », VOUS PARTAGEZ CET AVIS ?

Bien sûr. Le drame c'est que l'école privée choisit ses élèves. C'est une manière pour les parents de sélectionner l'environnement, ce qui met en place une éducation ségréguée. Il y a un véritable sauve qui peut. Mais si l'école n'est plus le lieu de rencontre de différentes classes sociales, de différentes communautés, quelle société cela prépare-t-il ?

### PENSEZ-VOUS QUE LES ENSEIGNANTS POURRONT

### S'IDENTIFIER À CEUX DU FILM ?

Je fais un choix de comédie. D'abord parce que je ne sais faire que ça ! Mais c'est surtout un moyen pour moi d'alléger des sujets qui peuvent être lourds. Dans le film, les enseignants sont le contre point comique. Ils sont volontairement poussés, la comédie repose sur eux. Je ne souhaitais pas être réaliste, mais

dans une présentation juste du conflit de loyauté du couple. Il me semble que prendre les choses avec humour les rend plus élégantes.

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHILDE BLANCHARD

# Climat : les jeunes exigent des actes



© Trévier/NAJA

Un million de lycéens et étudiants ont défilé une fois de plus le vendredi 15 mars à travers le monde pour le climat.

« *Et un, et deux, et trois degrés : c'est un crime contre l'humanité !* », c'est un des slogans entonnés par la jeunesse française qui défilait vendredi 15 mars à travers le pays, 168 000 manifestants selon les organisateurs, dont 50 000 à Paris, 12 000 à Lyon ou encore 10 000 à Nantes. Plus d'un million de jeunes grévistes dans plus de 2 000 villes de 125 pays. C'est la jeune Suédoise Greta

Thunberg qui a initié le mouvement *Fridays for future*, en manifestant tous les vendredis devant l'assemblée de son pays. Sa prise de parole lors de la COP24 l'a popularisée. Entendue par des milliers d'adolescents à travers le monde, elle est devenue le symbole d'une prise de conscience inédite. Des jeunes qui se mobilisent spontanément, en dehors de toute structure de représentation, qu'elle soit politique, syndicale ou associative, pour dénoncer l'inaction de leurs aînés face au réchauffement climatique. Des jeunes aux slogans créatifs, tels que « *Être une terre polluée, tu sais c'est pas si fossile* », ou encore « *Phoques, le réchauffement de la planète* ». Des jeunes venus dénoncer l'avenir écologique qui les attend : une

planète mise en danger avec la perte de la biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la pollution des océans. Ils demandent aux gouvernements des réponses et dénoncent l'attitude des politiques qui ne tiennent pas leurs promesses. « *Si la terre était une banque, on l'aurait déjà sauvée* » ou encore « *l'heure des comptes a sonné* », pouvait-on lire sur les banderoles. Ce qu'ils disent à toutes les générations, c'est que le réchauffement climatique est d'ores et déjà une réalité. Et un futur qui les concerne directement. Alors, ils exigent des actes forts afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effets de serre afin de limiter le réchauffement global à 1,5 degré au lieu des 3 actuels. LILIA BEN HAMOUDA



# Psychiatrie : une déshumanisation de ouf

Depuis près d'un an, les établissements psychiatriques et pédopsychiatriques alertent sur l'état d'urgence de la psychiatrie publique. Commencé sous forme de multiples mobilisations locales, dont une grève de la faim à l'hôpital du Rouvray et pour « Les perchés » du Havre, le mouvement s'est poursuivi lors d'une journée nationale le 22 janvier. En cause, une pénurie médicale, avec 25% des postes de psychiatres non pourvus, et des budgets rognés depuis des années qui entraînent une dégradation des soins et des conditions d'exercice, un tarissement de la formation continue, un sentiment de mépris et une perte de sens du travail des professionnels. Ces derniers protestent contre des pratiques de contention et d'isolement banalisées et contre une déshumanisation des soins. Face au manque de temps et de personnels, la singularité de chaque patient n'est plus prise en

compte et ils sortent souvent avant même d'être stabilisés, renvoyant à la famille la prise en charge. En janvier, le manifeste *Printemps de la psychiatrie* publié dans plusieurs quotidiens et rédigé par des patients, parents, médecins, infirmiers, travailleurs sociaux en psychiatrie déplorait « *des interdits de pensée devenus la règle* », avec une injonction d'harmonisation des pratiques et des protocoles standardisés. Insistant au contraire sur une nécessité d'approche plurielle, avec une dimension de la parole comme premier outil de soin, le texte dénonce « *une régression organisée* », des choix politiques dictés à la fois par des réductions économiques et par une approche strictement scientifiques. Les collectifs et syndicats appelaient à une nouvelle journée de mobilisation ce 21 mars pour un renouveau des soins psychiques et « *une psychiatrie émancipatrice du sujet* ». MATHILDE BLANCHARD

## #Bienvenue en France ? Pas vraiment

Drôle de façon d'« *augmenter l'attractivité des universités françaises* » selon les termes gouvernementaux que de multiplier par seize les frais d'inscriptions universitaires pour les étudiants étrangers non européens à partir de septembre ! Le projet *Bienvenue en France* est en effet de passer ces droits de 170€ actuellement à 2 770 en licence et de 243€ à 3 770 en master et doctorat. L'objectif affiché est de « *séduire un nouveau public* », visiblement plus fortuné et d'atteindre 500 000 étudiants hors Union européenne d'ici à 2027. Aujourd'hui, ils sont 324 000, pour moitié venus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. « *Le risque est de perdre sur les deux tableaux : lâcher la sphère de la francophonie sans être sûr de parvenir à attirer d'autres publics* », commente Moha-



med Amara, président de l'université paloise. À son instar, vingt universités ont annoncé qu'elles n'appliqueraient pas la hausse et le 11 mars, la mesure a été rejetée à 90% par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le gouvernement a commencé à rétro-pédaler en exonérant de la hausse les doctorants et en autorisant les établissements à compenser par des bourses. Mais un appel unitaire, comprenant notamment le Snesup-FSU, continue de demander le retrait pur et simple de cette disposition surnommée #AuRevoir-LaFrance. LAURENCE GAIFFE

### LES JEUNES PRÉFÈRENT LA PRESSE

Pour la fiabilité des informations, les jeunes Français préfèrent les médias traditionnels aux réseaux sociaux, ils manifestent aussi un grand intérêt pour l'actualité. 54% des élèves de 3<sup>e</sup> et 58% des jeunes en terminale, se tiennent régulièrement informés. Pour cela, ils ne sont que 27% en 3<sup>e</sup> et 24% en terminale, à faire confiance aux réseaux, les autres se tournent vers la télévision, la radio, la presse écrite et les journaux en ligne.

### LE PRINTEMPS DES RETRAITÉS

50 000, c'est le nombre de retraités qui battaient le pavé le 31 janvier dernier pour demander le retour de leur pouvoir d'achat. Un pouvoir d'achat rogné par une revalorisation annuelle qui n'est pas à la hauteur de la hausse des prix mais aussi par l'augmentation de la CSG ou encore le gel des pensions. Ils appellent à une nouvelle journée de manifestation le 11 avril.

### VERS PLUS D'ÉCHANGES EUROPÉENS

L'agence Erasmus+ souhaite développer les programmes d'échanges scolaires européens, elle a d'ailleurs vu les demandes de financement augmenter de 20% depuis 2014. S'adressant dans un premier temps aux étudiants, le programme Erasmus cible aujourd'hui les élèves du primaire et du secondaire.

# “Fake news : sur l'école aussi”



Dans son dernier ouvrage, Pierre Merle aborde les fake news qui attaquent de plus en plus fréquemment l'école. Explications.

## POURQUOI AVOIR TRAVAILLÉ SUR CETTE THÉMATIQUE ?

**PIERRE MERLE :** Je suis sociologue de l'école. À ce titre, je souhaite la réussite de tous les élèves mais aussi que l'école assure au mieux toutes ses missions d'éducation et d'instruction. Ce n'est pas vraiment le cas en France pour de multiples raisons. Les *fake news* scolaires en sont

“Il faut une éducation ouverte sur les problèmes contemporains, indispensable à la formation du citoyen. Cette orientation semble absente des préoccupations du ministère”

une, elles diffusent de façon continue des idées discutables, voire totalement fausses. Le développement des réseaux sociaux a débouché sur une révolution des modes de communication. Avec l'élargissement de l'offre d'informations, la concurrence entre les différents médias s'accroît. Chaque média essaie de faire le *buzz* pour conserver les internautes nécessaires à sa survie. Les fake news y participent. Elles concernent les questions politiques mais aussi les informations sur le climat, la biodiversité... et évidemment, les politiques scolaires. Par exemple, les *ABCD de l'égalité* ont été présentés de façon scandaleuse pour éviter la progression de l'égalité hommes femmes.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LES LANCEURS DE FAKE NEWS ?

**P.M. :** Celles et ceux qui fabriquent des fake news le font essentiellement pour des motifs économiques et, ou, politiques. Ils sont le plus souvent au service de l'ordre établi. Contrairement aux apparences, il en est de même des théories complotistes qui ne s'opposent pas réellement aux catégories dominantes. Dans mon ouvrage, j'ai étudié plusieurs polémiques scolaires, tels que les pratiques d'évaluation, le redoublement et le niveau scolaire. À chaque fois, les thèses défendues par une certaine presse, telle que *Le Figaro*, *Le Point*, *Valeurs Actuelles*, sont conservatrices et en contradiction avec les connaissances scientifiques. Il est par exemple faux de dire que les notes sont indispensables aux élèves ou que les problèmes de l'école viennent de la suppression du redoublement. Les objectifs poursuivis par la presse conservatrice sont l'immobilisme scolaire, voire le retour en arrière, alors même que l'école française est particulièrement inégalitaire.

## L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE FAIT-ELLE AUSSI L'OBJET DE FAKE NEWS ?

**P.M. :** Tout à fait. En 2018, J.-M. Blanquer assurait : « *Entre quelque chose qui ne marche pas – la méthode globale – et*

*quelque chose qui fonctionne – la syllabique –, il ne peut y avoir de “compromis” mixte* ». Par sa simplification, ce propos relève de la fake news. La méthode syllabique est inventée au XV<sup>e</sup> siècle. À l'époque, les écoliers devaient apprendre par cœur, à l'aide d'un petit fascicule – le syllabaire,

l'ensemble des correspondances graphèmes phonèmes. La méthode était terriblement ennuyeuse. Quant à la méthode globale, elle n'a pas été diffusée en France par les « *pédagogistes soixante-huitards* », tant décriés par la presse conservatrice, mais par un inspecteur de l'Éducation nationale, Jean Foucambert. Ce sont des chercheurs en sciences de l'éducation, objets de critiques incessantes par des pseudo-intellectuels, qui ont montré que la méthode globale favorisait l'échec scolaire des élèves faibles. Il est désormais acquis que si l'apprentissage des correspondances graphèmes phonèmes (CGP) est incontournable, spécifiquement au début du CP, les élèves doivent aussi maîtriser les correspondances grapho-sémantiques. La méthode la plus efficace est donc mixte avec une forte prédominance des CGP.

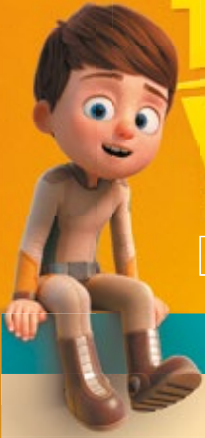
## COMMENT LUTTER CONTRE LEUR PROPAGATION ?

**P.M. :** Une loi contre les *fake news* est une mauvaise idée. Soit elle sera inefficace, soit elle risque d'être liberticide. Vérifier les faits est nécessaire mais pas suffisant. Une solution incontournable est la promotion d'une éducation qui concilie les apprentissages de base et la capacité des élèves à construire des raisonnements critiques à l'égard de l'information. Il faut donc une éducation ouverte sur les problèmes contemporains, indispensable à la formation du citoyen. Cette orientation semble absente des préoccupations du ministère. PROPOS RECUEILLIS PAR LILIA BEN HAMOUDA

### BIO

**Pierre Merle** est sociologue et professeur de sociologie à l'ESPE de Bretagne. Spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives, son dernier ouvrage *Polémiques et fake news scolaires. La production de l'ignorance*, traite de l'incidence des fake news sur l'école.

PAR LES CRÉATEURS DES AS DE LA JUNGLE



# TERRA WILLY

PLANÈTE INCONNUE

LE 3 AVRIL AU CINÉMA

À L'OCCASION DE  
LA SORTIE DU FILM  
TERRA WILLY,  
DÉCOUVREZ  
DES ACTIVITÉS  
LUDIQUES  
TOUT DROIT VENUES  
DE L'ESPACE !



## ACTIVITÉ 1 : L'AFFICHE DU FILM

À PARTIR DE L'AFFICHE,  
IMAGINONS LE THÈME DU FILM ET L'INTRIGUE  
QUI PEUT L'ACCOMPAGNER. ----->

## ACTIVITÉ 2 : DEVINETTES

QUELS SONT LES PERSONNAGES PRINCIPAUX DU FILM ?  
PEUX-TU IDENTIFIER CHAQUE PERSONNAGE EN FONCTION  
DES DESCRIPTIONS FOURNIES ?

Je suis un jeune garçon perdu  
sur une planète inconnue



● Flash

Je suis un robot de survie

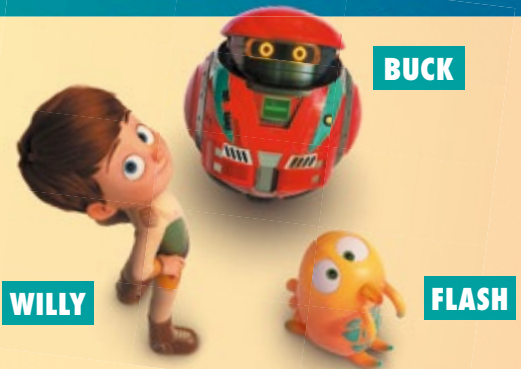


● Willy

Je suis une créature extra-terrestre  
D'une planète inconnue



● Buck



## ACTIVITÉ 3 : DÉCOUVERTE DU VIVANT

CONNAIS-TU DES ANIMAUX QUI MUENT COMME FLASH ?

À QUOI CELA SERT-IL ?



## ACTIVITÉ 4 : OMBRES

ASSOCIE CHAQUE CRÉATURE À SON OMBRE.



